

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE



LES LOIS LIBERTICIDES ET ISLAMOPHOBES

Dossier
**UNE LAÏCITÉ
À GÉOMÉTRIE
VARIABLE** Pages 6 et 7

ÉDITO
Macron déroule le tapis
rouge au dictateur Sissi
Page 2

PREMIER PLAN
Vaccins Covid. Pas de secret,
pas de profits pour un bien
commun universel! Page 3



ACTU INTERNATIONALE
Écologie. Biodiversité oubliée
Page 5

LIBRE EXPRESSION
Entretien avec les collectifs
inter-urgences et inter-hôpitaux
du CHU de Rennes
Page 12



Par JULIEN SALINGUE

Macron déroule le tapis rouge au dictateur Sissi

Quelques jours avant le dixième anniversaire des soulèvements arabes de l'hiver 2010-2011, Emmanuel Macron a choisi d'accueillir en grande pompe le dictateur égyptien Abdel Fattah al-Sissi, l'un des acteurs les plus brutaux de la contre-révolution qui s'est abattue sur les aspirations des peuples de la région Moyen-Orient Afrique du Nord. Sissi, symbole de la répression violente de toute opposition politique et sociale, de l'enfermement systématique des critiques de son régime et des militants des droits humains, à l'instar de Ramy Shaath, acteur du soulèvement de 2011 et cofondateur du mouvement BDS en Égypte, incarcéré depuis plus d'un an et demi. Mais que représentent des milliers de morts et des dizaines de milliers de prisonniers politiques lorsqu'il s'agit de parler de gros sous et d'alliances stratégiques ? Macron l'a d'ailleurs déclaré lundi 7 décembre : « Je ne conditionnerai pas notre coopération en matière de défense comme en matière économique à des désaccords [sur les droits humains]. Voilà qui a le mérite d'être dit, même si cela ne nous étonne guère, tant Macron marche sur les pas de son prédécesseur François Hollande qui peut se targuer d'avoir fait passer la France, en 2013 – l'année du coup d'État de Sissi –, au premier rang des fournisseurs d'armes à l'Égypte.

Une fois de plus, c'est la « lutte antiterroriste » qui est brandie par le gouvernement français pour justifier l'injustifiable. Macron a ainsi déclaré : « Il est plus efficace d'avoir une politique de dialogue exigeant qu'une politique de boycott qui viendrait réduire l'efficacité d'un de nos partenaires dans la lutte contre le terrorisme et pour la stabilité régionale ». Un « dialogue exigeant » qui n'a pas l'air d'inquiéter Sissi, tout à son aise de se voir dérouler le tapis rouge et d'obtenir de nouvelles garanties quant au soutien militaire français.

Une fois de plus, on constate à quel point les ennemis des peuples se reconnaissent entre eux : la mise en scène lamentable du copinage de Macron l'autoritaire avec Sissi le dictateur est l'occasion pour nous d'exiger la libération de tous les prisonniers politiques en Égypte, l'arrêt immédiat des ventes d'armes au régime Sissi, et de réaffirmer notre solidarité totale avec le peuple égyptien et, plus largement, avec tous les peuples de la région, victimes depuis des décennies des alliances entre les pays impérialistes et les régimes réactionnaires locaux.

BIEN DIT

Si un policier passe à l'acte [violent], c'est qu'il a le sentiment qu'il peut le faire parce qu'à la fois la parole publique, la hiérarchie et la faiblesse du traitement judiciaire a minima décomplexent la transgression, outre la responsabilité lourde de syndicats qui devant l'évidence des faits continuent parfois à cracher sur les victimes et entretenir ainsi un clivage malfaisant.

WILLIAM BOURDON et VINCENT BRENGARTH (avocats), liberation.fr, 2 décembre 2020.

À la Une

TouTEs ensemble contre les lois liberticides et islamophobes

La fantastique mobilisation du 28 novembre laissera des traces, malgré la décre de samedi 5 décembre. Le pouvoir s'organise pour y faire face, à nous de maintenir la pression.

Les centaines de milliers de personnes qui ont manifesté samedi 28 novembre contre la loi « sécurité globale » n'ont pas disparu. Sa puissance était liée à un retournement de l'hégémonie politique concernant le rôle de la police. Alors que celle-ci était encensée par la bourgeoisie – par la communication gouvernementale et les médias dominants – autour du procès des attentats de Charlie, de l'assassinat de Samuel Paty et au nom de la surveillance généralisée supposée nous protéger, la violence des flics contre les migrantEs place de la République et contre Michel Zecler a contribué à retourner le point de vue majoritaire, en lien avec les révoltes de l'été contre les violences policières et au ras-le-bol face à la situation sanitaire. C'est ce qui a permis la mobilisation historique du 28 novembre, unanimement préparée par les forces démocratiques – des organisations de journalistes à la gauche radicale. Défendre le droit de filmer les flics, c'est revendiquer la possibilité de l'autodéfense contre l'appareil d'État. Refuser l'extension du pouvoir de surveillance et l'impunité des flics, c'est faire face à un des instruments fondamentaux de la classe dominante dans la période de crise globale que nous vivons actuellement. Macron a déclaré dans une lettre mardi 8 décembre : « La France tient par ses policiers et ses gendarmes [...], nous leur devons soutien et protection. J'y veillerai. »

Un pouvoir qui répond à la mobilisation

Le pouvoir a saisi le potentiel de déstabilisation politique de cette mobilisation et se donne les moyens d'y faire face. Samedi 5 décembre, la préfecture – c'est-à-dire l'État – s'est donné les moyens d'interdire



PHOTO THÈQUE ROUGE / MARTIN NODA / HANS LUCAS

militairement la manifestation parisienne après que la justice lui avait imposé l'autorisation de celle du 28 novembre. C'est un saut dans l'autonomisation du pouvoir exécutif – répressif – par rapport au pouvoir judiciaire.

Il continue à utiliser pleinement la rhétorique de l'ennemi intérieur contre les musulmanEs, et l'arrivée de la loi « séparatisme » ne va rien arranger. La dissolution du CCIF, association de défense juridique contre l'islamophobie, vient d'être prononcée. Le gouvernement tente en outre d'utiliser le procès Charlie, sans grand succès pour l'instant. En effet, puisque les terroristes se font quasi systématiquement tuer au lieu d'être arrêtés, les procès sont vidés de leur contenu : la justice se retrouve avec des seconds couteaux dont les actes criminels ne sont pas si simples à prouver et dont les motivations politiques sont très confuses.

Le pouvoir se prend également les pieds dans le tapis en octroyant la protection fonctionnelle aux policiers qui ont battu Michel Zecler. Cette protection vise à ce que l'institution se substitue aux agents de

l'État. Ainsi, le préfet Lallement montre que les violences sont bien commises au nom de l'État, qu'il ne s'agit pas de « dérapages » individuels.

Construire, construire, construire

On aurait tort de ne faire que constater la décre des mobilisations samedi 5 décembre. En effet, le potentiel politique – conscience de masse qu'il existe une injustice, erreurs du pouvoir – est là pour nous permettre de construire une mobilisation capable de gagner. À condition de se rappeler qu'aucune mobilisation ne gagne sur une simple manifestation, qu'on doit passer à une phase de construction. En s'appuyant sur les acquis : les collectifs de familles contre les violences policières, les positions des organisations de juristes, de journalistes ou pour les droits humains notamment, mais surtout en développant ce qui fait la spécificité de notre courant militant : la bataille pour le « front unique ». Il est de notre responsabilité de construire, de la base au sommet, cette unité

d'action. Les sommets semblent pour l'instant bloqués mais, à la base, des possibilités existent : des manifestations locales sont organisées, des réunions unitaires rassemblant organisations syndicales, politiques et associations, des assemblées sont possibles comme celle qui, à Montreuil, a regroupé 60 personnes. Des échéances existent, contre la loi « séparatisme » et l'islamophobie le 12 décembre, la journée internationale des migrantEs le 18 décembre, autour de thématiques similaires, pour entretenir l'action.

On a tout à espérer d'une mobilisation contre la répression policière et raciste. À nous également de combiner les revendications immédiates, comme le retrait de la loi « sécurité globale » et de la loi « séparatisme », et des mots d'ordre anti-État pour le désarmement de la police – vers son démantèlement –, pour le remplacement des polices « de proximité » par des éducatrices et éducateurs et des structures sociales, etc.

À nous aussi, militantEs révolutionnaires, de travailler les liens possibles avec la situation plus globale : contre la crise économique qui déstructure la société, il faut imposer l'interdiction des licenciements et le partage du temps de travail financé en prenant sur les profits ; face à la gestion autoritaire de la pandémie, imposons des actions de solidarité par en bas, la réquisition des laboratoires pharmaceutiques, la gratuité du vaccin.

Dans la période que nous vivons depuis une dizaine d'années, les points d'appui militants ne sont pas si nombreux mais on sent autour de nous un regain d'activité, des prises de conscience, une espèce de « trop c'est trop » sur lequel nous pouvons nous appuyer pour remettre en mouvement les classes populaires et le camp des travailleurEs.

Antoine Larrache

LIBERTÉ DE CIRCULATION

François Ruffin, les frontières et nous

« Les frontières ne sont pas quelque chose de négatif, elles permettent de se construire. »

Interrogé sur France Inter, le 2 décembre, à propos de la situation des demandeurEs d'asile déboutés, le député LFI François Ruffin a déclaré, après avoir expliqué qu'il fallait « revoir les accords de Dublin » : « Je suis favorable aux retours des frontières sur : capitaux, marchandises et personnes. Mais je vais vous dire je suis favorable au retour des frontières aussi pour les gens du Nord qui vont voyager partout dans le monde. Je pense qu'il faut, et là j'aborde un autre sujet, mais il faut poser des limites, aussi, à la circulation tous azimuts des personnes. [...] Les frontières ne sont pas quelque chose de négatif, elles permettent de se construire. »

Une déclaration qui a fait le tour des réseaux sociaux, avec diverses critiques contre François Ruffin, venues de la gauche mais aussi de... LREM. Par charité et surtout pour éviter de perdre notre temps, nous éviterons de revenir sur ces critiques venues de membres ou de soutiens d'un pouvoir qui a fait adopter la loi « asile-immigration », qui organise la chasse aux migrantEs, les traque, les expulse, les renvoie dans des pays où leur vie est menacée, et porte une lourde part de responsabilité dans la mort de milliers de personnes noyées en Méditerranée. Sans même parler des lois liberticides qui se multiplient, sous les applaudissements de l'extrême droite.

Bis repetita

Si nous critiquons les déclarations de Ruffin, ce n'est donc certainement pas à l'unisson de ces opportunistes cyniques et malfaisants, mais bien parce qu'elles sont l'expression d'une forme de « souverainisme de gauche » qui conduit ses adeptes à adopter des positions hostiles à la liberté de circulation et d'installation des personnes. Et ce n'est pas la pirouette de Ruffin, expliquant qu'il entend aussi limiter cette liberté « pour les gens du Nord qui vont voyager partout dans le monde », qui y changera quoi que ce soit : s'opposer à la liberté de circulation et d'installation des individus et

vanter dans ce cadre les mérites des frontières, c'est accompagner les rapports de domination et d'exploitation à l'échelle mondiale.

Face à l'ampleur des critiques, François Ruffin a posté un texte sur Facebook. À propos de la libre circulation des personnes, il déclare : « Je ne la prône pas, là non plus : avec un impératif d'humanité (aujourd'hui inexistant), qui ne laisse personne dormir à la rue ou mourir en Méditerranée, avec de la coopération internationale (aujourd'hui insuffisante), notre pays doit pouvoir continuer à décider qui il accueille, et selon quels motifs (politiques, économiques, climatiques). » Dans le même post, Ruffin s'en prend aux critiques venues des macronistes, affirmant ce qui suit : « Une fois admis ici, les arrivants doivent bénéficier de tous les droits, à égalité, n'être pas traités comme des sous-habitants. »

Un monde à changer

L'ARGENT MAGIQUE DES SUPER-RICHES. Durant les crises capitalistes, les plus riches s'arrangent pour s'en tirer le mieux possible. Habituellement, certains perdent quelques plumes quand les bourses s'effondrent ou quand des entreprises mettent la clef sous la porte, mais l'essentiel du poids de la crise est supporté par les salariéEs et les petites entreprises. La crise actuelle est particulière : son moteur essentiel est la pandémie, les gouvernements et les banques centrales subventionnent à coups de milliards l'économie privée et les marchés financiers vont bien (après un petit coup de froid au printemps). Résultat : les grandes fortunes se portent au mieux. Celles qui se montent au moins à 50 millions de dollars (41 millions d'euros) sont au nombre de 176 000 dans le monde, et le premier trimestre 2020 n'a fait sortir que 120 personnes de cette catégorie. 3 700 de ces super-riches sont français. Et ils consomment. Si les palaces sont désertés, les Porsche et surtout les Ferrari se vendent bien. Le bénéfice de Ferrari a augmenté en 2020. Autre secteur qui tire son épingle du jeu : l'aviation privée qui permet d'échapper à une grande partie des contrôles douaniers et sanitaires et de ne pas être mélangé au « petit peuple ». Les clients ne sont pas seulement les PDG et les cadres très supérieurs mais la demande des riches particuliers et des familles explose pour les week-ends et les prochaines vacances de Noël. Le premier

prix pour un siège dans un avion de huit places de Londres à Courchevel est de 11 000 euros... Selon la banque suisse UBS, la fortune des milliardaires français atteint 443 milliards de dollars et a quintuplé en dix ans (+ 439% par rapport à 2009). Pour Gabriel Zucman, français professeur d'économie dans une université américaine et spécialiste des inégalités, trois facteurs expliquent la « prospérité » des très grandes fortunes françaises : une « fiscalité favorable », une « bonne entente avec les milieux politiques » et la « spécialisation dans les secteurs à très forte marge qui ont bénéficié de la mondialisation, comme le luxe ». Ces riches ont bénéficié des dividendes versés cette année par les grandes sociétés : en effet, bien qu'abreuvées d'aides publiques, les entreprises du CAC40 ont le plus souvent distribué des dividendes tout en multipliant les annonces de suppressions d'emplois en France et dans le monde. Pour reprendre l'expression de Zucman, la « bonne entente » entre super-riches et dirigeants politiques règne pendant comme avant la crise. Ce qui permet à « l'argent magique » de continuer à couler vers eux. Cet « argent magique », qui n'existe pas pour les hôpitaux (comme aimait à le rappeler Macron et Vèran), ne tombe pas du ciel mais du travail de la grande masse de la population.

VACCINS COVID **Pas de secret, pas de profits pour un bien commun universel!**

Le calcul macabre est vite fait, si l'immunité collective doit être obtenue à travers les morts du Covid. On voit donc l'énorme enjeu de vaccins efficaces, aux effets secondaires limités et socialement acceptés. Mais pour établir une solide balance bénéfices-risques, pour convaincre surtout des millions de personnes de se faire vacciner, il faut faire le contraire des rencontres feutrées entre cabinets ministériels et trusts pharmaceutiques, le contraire de l'opacité et de la course aux profits des firmes. Comment accepter de ne rien savoir sur l'accident neurologique grave qui a entaché en septembre le parcours du vaccin d'AstraZeneca-Oxford University? Comment accepter des chiffres d'efficacité qui oscillent entre 62% et 90% pour ce même vaccin, selon les doses prescrites, demi-doses qui d'après Oxford University sont le fruit d'un choix délibéré, mais d'après AstraZeneca une erreur de protocole?

La pandémie de Covid-19 a déjà fait plus de 1,5 million de morts dans le monde. 280 000 rien qu'aux USA, bien plus que la guerre du Vietnam. Plus de 50 000 en France. Et elle n'a touché que près de 10% de la population mondiale, alors que les épidémiologistes estiment qu'il faut atteindre 60% d'une population pour espérer une immunité collective.

JÉAN CASTEX DÉVOILE SON PLAN VACCINATION EN 3 ÉTAPES



Rompre avec le secret commercial

Les vaccins, leurs essais cliniques sont des outils trop importants pour être laissés dans les mains des capitalistes de la pharmacie. Et si les premiers résultats des vaccins Pfizer et Moderna semblent très prometteurs, pour emporter la conviction de celles et ceux qui doivent se faire

vacciner, il faut rompre avec le secret commercial qui entoure les essais. Comme le souligne l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, le simple fait « que les pouvoirs publics n'aient pas accès aux protocoles de recherche des essais, alors qu'ils les financent par des milliards d'euros publics devrait susciter l'indignation ». Il réclame qu'un « comité indépendant puisse revoir les protocoles et leurs résultats

une fois l'étude achevée, que des experts sans lien d'intérêt puissent réfléchir à définir les caractéristiques idéales des produits recherchés ». Un comité « dont les discussions et travaux doivent être ouverts, publics et transparents, permettrait de réfléchir à une approche de développement d'outils complémentaires, et non mis en concurrence ». Alors qu'un vaccin qui limiterait surtout la sévérité des symptômes

pourrait être privilégié pour les personnes âgées ou fragiles, un autre qui bloquerait plus la transmission du virus serait plus adapté en population générale. « Mais une telle approche ne semble pas à l'ordre du jour dans ce contexte international de concurrence effrénée ». Le gouvernement a décidé que les personnes âgées hébergées en Ehpad seraient les premières vaccinées, mais pas celles qui restent chez elles? Car le vaccin de Pfizer, privilégié, suppose une grosse logistique de froid à -75°, qui impose des vaccinodromes, synonymes d'échec lors de la pandémie de H1N1, bien loin de l'exigence de dialogue et de proximité nécessaires à la vaccination.

Il faut réquisitionner Big Pharma et ses brevets. Il faut une expertise indépendante des laboratoires et des États, contrôlée par les associations médicales et pharmacologiques, par les experts citoyens, les associations, les syndicats, pour des vaccins biens communs universels, aux effets secondaires limités et socialement acceptés.

Frank Cantaloup

Signez la pétition européenne pas de profits sur la pandémie: <https://noprofitonpandemic.eu/fr/>

L'égalité, ce n'est pas pour plus tard

Dont acte? Ou pas. En raison de quatre petits mots : « Une fois admis ici ». Ainsi, c'est comme pour un examen : il y aura les « admis »... et les recalés. Et qui décidera de « l'admission » des migrantEs? Sur quels critères? Par quels procédés? Qu'advient-il des recalés? Le seul élément de réponse que l'on trouve est le suivant : « Notre pays doit pouvoir continuer à décider qui il accueille, et selon quels motifs (politiques, économiques, climatiques) ». Et là est tout le problème. Car de quel droit « notre pays », au lourd passé colonial et au non moins lourd présent néocolonial, placé dans le peloton de tête des pileurs de richesses du Sud, des pollueurs, des fauteurs et des marchands d'armes, pourrait-il décider « qui il accueille » selon des critères qu'il fixerait et imposerait au reste des populations du monde? Il faut

en effet vivre dans un pays capitaliste développé grâce à l'exploitation des pays les plus pauvres et/ou avoir intégré un certain impensé (néo)colonial pour ne pas se rendre compte du fait que le discours anti-liberté de circulation est un discours qui participe de la reproduction des mécanismes de domination...

Il ne s'agit pas de renoncer à lutter, ici et maintenant, contre ce qui pousse les gens à l'exil, ni d'abandonner la perspective de construire un autre monde, dans lequel les mécanismes de domination, d'exploitation et d'oppression auront disparu. Bien au contraire. Mais il s'agit bien d'articuler la situation présente et nos aspirations futures, et de ne surtout pas opposer l'égalité aujourd'hui et l'égalité demain : construire un monde dans lequel les migrations seront libres, et non contraintes, passe par la mise en œuvre de solidarités, ici et maintenant,

RUFFIN POUR LE RETOUR DES FRONTIÈRES



qui s'affranchissent des structures inégalitaires de domination, dont les frontières, et qui posent déjà la

question d'une autre organisation sociale. **J.S.**

Le chiffre

30

C'est le nombre de tempêtes nommées, parmi lesquelles treize sont devenues des ouragans, qui ont balayé l'Atlantique au cours de l'année 2020, battant le record de 2005 (28). Comme le souligne Reporterre, « dans un contexte de changement climatique, ces phénomènes s'intensifient et pourraient être toujours plus dévastateurs dans les décennies à venir ».



Agenda

Jeudi 10 décembre, manifestation contre la « loi de programmation de la recherche », Paris. À 14h, Jussieu vers Matignon.

Jeudi 10 décembre, manifestation contre les licenciements dans l'hôtellerie, Paris. À 14h30, Porte Maillot.

Samedi 12 décembre, manifestations contre les lois liberticides. À Paris, 14h30, Saint-Michel.



Vendredi 18 décembre, Acte 4 des sans-papiers. À Paris, 18h, Opéra.

À SUIVRE SUR lanticapitaliste.org
nouveau parti anticapitaliste.org

NO COMMENT

Pour moi, le libéralisme, c'est la meilleure façon d'être de gauche.

AGNÈS PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, France Inter, 6 décembre 2020.

L'Anticapitaliste l'hebdo du NPA

Rédaction :
0148 70 42 27
redaction@npa2009.org

Diffusion :
0148 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org

Administration :
0148 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil Cedex

Numéro ISSN :
2269-3696

Commission paritaire :
0419 P 11508

Société éditrice :
Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication.
SARL au capital de 3500€ (durée 60 ans).

Tirage :
6 500 exemplaires

Directeur de publication :
Julien Salingue

Secrétaire de rédaction :
Julien Salingue

Maquette :
Ambre Bragard

Impression :
Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél. : 0148 70 42 22
Fax : 0148 59 23 28
Mail : rotoiimp@wanadoo.fr



GRÈCE Le gouvernement et les flics insultent la mémoire d'Alexis Grigoropoulos

Douze ans déjà que le jeune Alexis Grigoropoulos (15 ans) a été tué par un policier dans le quartier d'Exarcheia au centre d'Athènes. Ce meurtre commis dans le cadre d'une politique de «sécurité globale» d'un quartier connu pour ses mobilisations et sa vie associative, et plus encore d'une volonté de mettre au pas la jeunesse, déboucha alors sur plus de deux semaines de révoltes massives dans tout le pays. Depuis, chaque 6 décembre, un hommage militant est rendu à Alexis.

Cette année, après l'intolérable interdiction des manifestations d'hommage aux étudiantEs de l'École Polytechnique tués par la junte militaire le 17 novembre 1973, le gouvernement de Mitsotakis a récidivé : interdiction de rassemblements de plus de trois personnes et bouclage du quartier. À vrai dire, on s'y attendait : après avoir réprimé aussi les rassemblements syndicaux lors de la grève nationale du 26 novembre, ce gouvernement de gosses de riches héritiers de leurs parents politiciens professionnels a très clairement choisi la fuite en avant répressive pour empêcher toute expression démocratique de la colère populaire qui grossit devant ses refus d'accorder les moyens indispensables à l'hôpital public, à l'éducation, aux travailleurEs et aux jeunes.



HASSIALIS VAIOS / EUROKINISSI

110 arrestations

Face à l'interdiction de manifester, diverses organisations, associations et personnalités ont annoncé leur volonté de venir rendre hommage comme chaque année devant la plaque rappelant le meurtre perpétré par les deux policiers. Mais le pouvoir a déployé les grands moyens : pour empêcher d'arriver devant la plaque, 4 000 policiers ont bouclé le quartier, 24 stations de métro ont été fermées... et cela pendant que les hôpitaux du pays manquent de personnel, les vacataires ayant même été renvoyés à la fin de leur « contrat » ! Et comme le 17 novembre, la violence policière s'est déchaînée, même contre les journalistes et photographes, et 110 manifestantEs ont été arrêtés, dont deux avocats antifascistes. Ils et elles ont été entassés dans les cars de la police sans aucune précaution sanitaire, prouvant une nouvelle fois que le seul danger sanitaire des manifs, ce sont bien les flics... L'ancien principal du collège, venu tôt le matin avec sa femme pour déposer des grenades (les fruits, symbole du lien entre vie et mort) s'est fait bloquer par les casqués. Dans les banlieues et dans pas mal de villes, des rassemblements se sont tenus, avec une répression très violente en Crète.

Violence et mépris policiers

Mais l'image que toute la jeunesse et la gauche vont garder en mémoire, c'est ce policier s'emparant d'un bouquet déposé par une femme près de la plaque pour Alexis et l'agitant en tout sens avant de le jeter haineusement à terre, traduisant à sa manière le respect pour les victimes de la répression bourgeoise. Manque de chance pour lui, la scène a été filmée... Résultat classique, une enquête a été ouverte... mais il y a peu de risques qu'on oublie la scène. Comme le souligne Thanassis Kambagiannis, l'un des deux avocats antifascistes arrêtés (l'association des avocats d'Athènes a fermement condamné cet acte illégal du pouvoir), nous nous trouvons dans une zone d'obscurantisme quant à la manière dont le pouvoir considère les défenseurEs des droits, et cela est un bon indice de la culture juridique dans chaque pays... Les mobilisations pour la défense des droits existants et l'extension des droits démocratiques et sociaux doivent au plus vite s'élargir, en imposant le cadre unitaire indispensable !
À Athènes, A. Sartzekis

ÉTATS-UNIS Politique étrangère : l'héritage de Trump

Lorsqu'il est devenu président, Donald Trump a rompu avec 70 ans de politique étrangère américaine d'après-guerre.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement des États-Unis a assumé les rôles d'organisateur du capitalisme mondial, de chef politique du bloc capitaliste contre l'Union soviétique et le bloc communiste, ainsi que de superpuissance militaire avec la capacité de faire appliquer ses politiques. Tout cela était basé sur un partenariat avec l'Europe occidentale et le Japon et la subordination des nations d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Alors que le système US s'effritait depuis des décennies, lorsque Trump a pris ses fonctions, il a adopté une approche complètement différente, non moins impérialiste, mais avec une méthode nouvelle.

Rupture avec les politiques US

Trump a promis à sa base qu'il éviterait de se lancer dans des guerres étrangères pour effectuer des changements de régime, et qu'il « rendrait sa grandeur à l'Amérique » en s'attaquant à ses ennemis. Trump a rompu avec les alliés d'Europe occidentale. Il a menacé de quitter l'Otan. Il s'est retiré du partenariat transpacifique¹. Il s'est retiré de l'Accord de Paris sur le climat ainsi que du conseil des

JOE BIDEN BIEN TÔT À LA MAISON BLANCHE



droits de l'homme de l'ONU. Il a retiré les États-Unis de l'accord avec l'Iran. Et il a ensuite quitté l'Organisation mondiale de la santé. Trump a construit des sections d'un mur à la frontière américano-mexicaine pour bloquer les immigrantEs latinos, interdit les immigrantEs des pays musulmans, tout en imposant des droits de douane sur les produits chinois.

Trump a rompu avec les résolutions des Nations unies et reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël tandis que son secrétaire d'État visitait les colonies israéliennes dans les territoires occupés. Trump a réimposé les interdictions de voyager à Cuba mais est devenu le premier président US à rencontrer le chef de la Corée du Nord. Trump a félicité les dirigeants autoritaires tels que Vladimir Poutine de Russie, Xi Jinping de Chine et

Narendra Modi de l'Inde. Ces actions ont représenté une rupture avec les politiques US traditionnelles. Et bon nombre d'entre elles n'ont pas permis d'apporter des gains significatifs aux États-Unis. Aujourd'hui, dans les derniers jours de sa présidence, alors qu'il avait déjà retiré l'essentiel du contingent en Syrie, il a ordonné un retrait des troupes US d'Afghanistan et de Somalie.

Reconstruire un mouvement antiguerre

Joseph Biden, qui prendra ses fonctions le 20 janvier, veut revenir aux arrangements traditionnels d'après-Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement à l'époque du président Barack Obama, sous laquelle il a exercé les fonctions de vice-président. Biden veut rétablir le partenariat avec l'Europe occidentale et contenir la puissance économique croissante de la Chine. C'est une tâche rendue encore plus difficile par la récente négociation avec l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Thaïlande, le Vietnam et d'autres pays de la zone Pacifique. Au Moyen-Orient, Trump avait ordonné en janvier 2020 l'élimination du général iranien Qassem Soleimani. Ces derniers jours, le meurtre par Israël du principal scientifique nucléaire iranien, probablement approuvé par Trump, a renforcé la possibilité d'une guerre régionale. Biden,

comme Trump, voudra maintenir des relations étroites avec Israël, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et l'Égypte, tout en essayant de contenir l'Iran et en utilisant la possibilité d'un retour dans l'accord sur le nucléaire pour obtenir le maximum de concessions de la part des Iraniens.

Biden dit que « les États-Unis sont de retour et prêts à diriger. » Sans être particulièrement belliciste, Biden a soutenu la guerre en Irak de George W. Bush, bien qu'il ait émis des réserves sur l'Afghanistan. Biden est absolument attaché à la domination US sur les affaires mondiales et aux actions armées nécessaires pour y parvenir. Comme Obama, Biden tentera probablement d'utiliser des actions militaires limitées et des drones pour réaliser ses objectifs. Mais il ne faut pas oublier que les États-Unis ont toujours leur système de commandement de combat, divisant le monde en 11 régions, et que dans ces régions, les États-Unis maintiennent 800 bases militaires et l'armée la plus puissante du monde. Depuis l'élection d'Obama, qui se présentait comme le candidat de la paix en 2008, les États-Unis n'ont pas connu de mouvement antiguerre. La gauche s'est concentrée sur les problèmes intérieurs et la situation actuelle – pandémie et dépression économique – fait qu'il est probable que les problèmes intérieurs resteront au premier plan. Cependant, la gauche devra reconstruire un mouvement antiguerre pour résister à Biden et lutter contre l'impérialisme US, le militarisme et les interventions militaires quand elles se produiront.

Dan La Botz, traduction Henri Wilno

¹ – Traité multilatéral de libre-échange visant à intégrer les économies d'Asie-Pacifique et d'Amérique.

HONG KONG Le rouleau compresseur chinois passe à la vitesse supérieure

L'extension à Hong Kong des règles liberticides en vigueur sur le continent s'accélère chaque jour.

Le pouvoir chinois a instauré, le 30 juin, une loi sur la Sécurité nationale permettant de traîner devant les tribunaux locaux ou continentaux toute personne accusée d'hostilité au régime. Cette loi vient s'ajouter à la législation d'urgence datant de l'époque de la colonisation britannique, et qui n'a jamais été abrogée. Une épée de Damoclès pèse notamment sur les quelque 11 000 personnes ayant été interpellées depuis juin 2019 (pour une population neuf fois inférieure à celle de la France).

Toutes les variantes de l'opposition sont durement réprimées

Les manifestantEs accusés d'avoir participé en première ligne aux affrontements avec la police peuvent écoper de peines allant jusqu'à dix ans de prison. Seule une petite partie d'entre eux/elles sont déjà sous les verrous. Des militantEs beaucoup plus modérés sont également emprisonnés. C'est par exemple le cas depuis le 3 décembre des jeunes militantEs Joshua Wong, Agnès Chow et Ivan Lam pour leur participation au



Agnès Chow, Ivan Lam et Joshua Wong. HKFP

blocage du siège de la police le 21 juin 2019.

L'existence même de l'opposition parlementaire est remise en cause. Alors qu'une partie des députéEs sont dans les faits nommés par le pouvoir, celui-ci craignait néanmoins de perdre le contrôle du Parlement à l'occasion des élections initialement prévues le 6 septembre. Il redoutait qu'en ce qui concerne les députéEs élus par la population, un nouveau raz-de-marée ait lieu en faveur des candidatEs d'opposition. Lors des élections locales de novembre 2019, l'opposition avait en effet raflé 86% des sièges à pourvoir. Ne voulant courir aucun risque, le pouvoir a carrément reporté ces élections d'un an en invoquant la pandémie.

Quatre députéEs ont été par ailleurs destitués le 11 novembre. Par solidarité, la quasi-totalité des députéEs d'opposition ont démissionné. Le Parlement de Hong Kong apparaît désormais clairement comme une simple chambre d'enregistrement des décisions prises à Pékin. La marine chinoise avait arraisonné, le 23 août, l'embarcation grâce à laquelle douze opposantEs ont tenté de s'enfuir de Hong Kong. Ils sont désormais détenus sur le continent, et n'ont même pas eu le droit de choisir leurs avocatEs.

Répression anti-syndicale

La liberté d'expression est en danger. Le 1^{er} décembre, quarante journalistes d'investigation d'une chaîne

de télévision privée ont été virés du jour au lendemain sous pression du pouvoir chinois, et soixante autres licenciements sont prévus. L'intrusion du pouvoir est grandissante au sein de la chaîne de radiotélévision publique.

Jimmy Lai, un riche patron de presse indépendant du pouvoir, a été placé en détention le 3 décembre, au motif que le siège de son principal organe de presse serait utilisé à des fins différentes de celles prévues par le contrat de location de l'immeuble ! De nombreux et nombreuses salariéEs ont été licenciés pour fait de grève, de participation à des manifestations ou même pour avoir tenu des propos déplaissant au pouvoir. La secrétaire générale d'un des syndicats du transport aérien avait été licenciée suite aux grèves de l'été 2019. Des repréailles sont en cours dans le secteur de la santé publique suite à la grève massive de février 2020 qui avait contraint le pouvoir hong-kongais à prendre enfin quelques mesures contre la pandémie. Les fonctionnaires se voient désormais interdire tout propos ou action pouvant être considérés par le pouvoir comme lui étant hostiles. Même si elle s'accroît de façon inquiétante, la « normalisation » de Hong Kong est loin d'être achevée. Des forces de résistance subsistent et ont plus que jamais besoin de la solidarité internationale.
Dominique Lerouge

Tous les six ans, ces rapports font le point sur l'état de la faune et de la flore dans les pays membres et le bilan de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Bilan désastreux

Le commissaire européen à l'environnement indique dans la présentation : « Nous sommes en train de perdre le système qui garantit notre survie ».

En effet, 81% des habitats protégés sont en situation de conservation défavorable, 33% ont connu une dégradation continue. Seulement 47% des populations d'oiseaux sont dans un état favorable. Cela veut dire que plus de la moitié des espèces d'oiseaux sont en déclin, et comme ces espèces sont les plus communes, ce sont 90% des populations d'oiseaux qui diminuent. Les causes sont connues : l'agriculture (intensification et chimie), l'exploitation forestière, l'exploitation des ressources marines et, pour les oiseaux, s'ajoute la chasse intensive (52 millions d'oiseaux tués par an sur le territoire européen !).

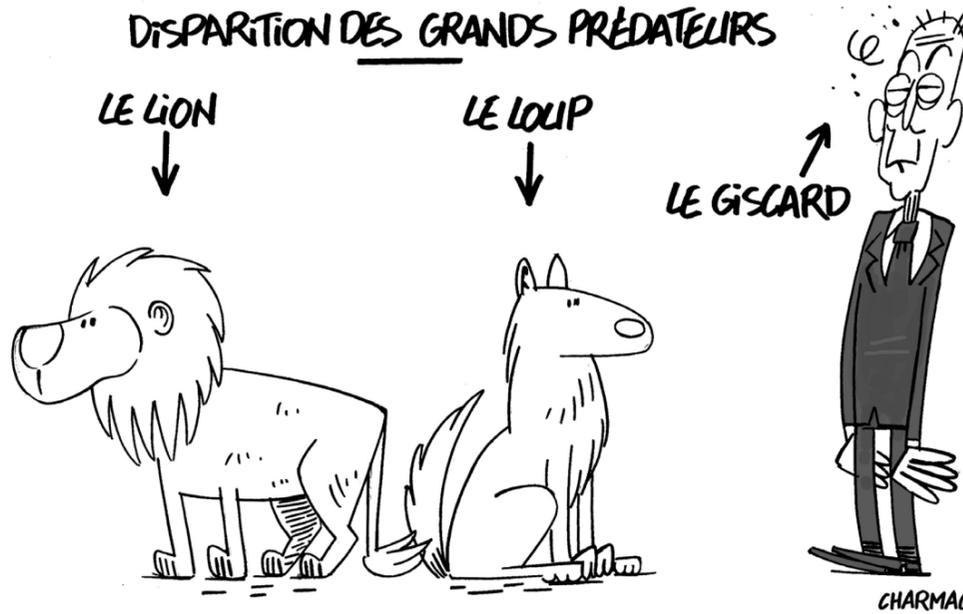
L'objectif d'« enrayer la détérioration de l'état de l'ensemble des espèces et habitats protégés en 2020 » fixé par la commission est donc loin d'être atteint. Le commissaire en conclut : « Cette évaluation fait apparaître la nécessité d'opérer un changement radical si nous voulons avoir une chance réelle de faire en sorte que la biodiversité de l'Europe soit sur la voie du rétablissement d'ici à 2030. »

Rien pour agir sur les causes

Mais comment, si on n'agit pas sur les causes du déclin ? Rien pour diminuer la pression de la chasse en Europe. Au rythme actuel de déclin des oiseaux, on peut quand même se demander si la seule solution ne serait pas de supprimer toute chasse aux oiseaux en Europe. Quant aux objectifs liés à l'agriculture, présents dans la « Stratégie biodiversité » adoptée

ÉCOLOGIE Biodiversité oubliée

Avec la crise sanitaire, le 3^e rapport sur « l'état de la nature dans l'Union européenne », présenté le 19 octobre par la Commission européenne, est passé inaperçu.



le 23 octobre par les ministres de l'environnement, ils ne sont pas intégrés au projet de réforme de la PAC (Politique agricole commune)... Que penser de la révision à la baisse, par l'UE, dans la plus grande opacité, des règles de commercialisation des pesticides en Europe : révision à la baisse sans aucune justification scientifique des critères d'une directive de 2013 (jamais appliquée !) de l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (EFSA) ? Que penser aussi de la loi française « Accélération et simplification de l'action publique » discutée en catimini à l'Assemblée nationale en octobre, dont l'article 25 permet de supprimer les enquêtes publiques sur certains dossiers ?

« La voie vers les pandémies »

De même, l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité, l'équivalent du GIEC pour le climat), dans son rapport du 29 octobre : « Des pandémies futures vont apparaître plus souvent, se propageront plus rapidement, causeront plus de dommages à l'économie mondiale et tueront plus de personnes que la Covid-19, à moins que l'approche globale de la lutte contre les maladies infectieuses ne soit modifiée ». L'explication donnée est claire : « Il n'y a pas de grand mystère sur la cause de la pandémie de Covid-19, ou de toute pandémie moderne. Les mêmes activités humaines qui sont à l'origine du changement climatique et de la perte de biodiversité

entraînent également des risques sanitaires par leur impact sur notre environnement. L'expansion et l'intensification de l'agriculture, le commerce, la production et la consommation non durables perturbent la nature et augmentent les contacts entre la faune, le bétail, les agents pathogènes et les humains. C'est la voie vers les pandémies. » Le système capitaliste n'est pas compatible avec l'écologie. À part des objectifs toujours affirmés mais jamais mis en application, voire contredits par d'autres dispositions, les gouvernements européens ont-ils décidé d'agir enfin pour préserver la planète ? Rien n'est moins sûr. **Frédéric Malvaud (commission nationale écologie)**

MACRON ET LE LIBAN Encore et toujours les « réformes »

Alors qu'Emmanuel Macron reçoit le dictateur égyptien Abdel Fattah al-Sissi à Paris, le président français continue à se mobiliser sur le dossier libanais pour mettre en œuvre les « réformes » exigées notamment par Paris et la Banque mondiale.

Le 2 décembre, une visioconférence internationale en « soutien à la population libanaise », co-présidée par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et le président français, Emmanuel Macron, la Banque mondiale, l'Union européenne et les Nations unies, a présenté le programme d'action intitulé « 3RF – réforme, relèvement, reconstruction ». Prévus au départ pour la mi-octobre, cette deuxième conférence fait suite à celle du 9 août, quelques jours après l'explosion dans le port de Beyrouth.



n'est pas incluse, car elle doit faire l'objet d'un partenariat public-privé selon les porteurs du plan. Dans ce cadre, les présidents de la visioconférence, Emmanuel Macron en tête, ont particulièrement insisté, une nouvelle fois, sur la nécessité de lancer un programme de « réformes ». Ces « réformes » sont basées sur les termes de la conférence de Paris d'avril 2018 qui réserve plus de 11 milliards de dollars en prêts et dons pour le Liban en échange de l'engagement du gouvernement libanais à développer des partenariats public-privé, à réduire le niveau de la dette et à promulguer des mesures d'austérité.

Pour la mise en œuvre de ces « réformes », Macron et les autres membres de la visioconférence ont rappelé l'exigence de la formation rapide d'un nouveau gouvernement, à la suite de la démission du précédent en août. L'ancien Premier ministre Saad Hariri a bien été désigné fin octobre pour constituer un nouveau gouvernement, mais le processus n'a toujours pas abouti. Faute de gouvernement et de lancement des « réformes » requises, Macron et ses colistiers ont averti que le champ d'action du 3RF se verrait sérieusement limité et que la majeure partie « des aides financières » ne serait pas fournie.

Hyperinflation

Tout cela se déroule alors que la situation économique et financière du pays ne cesse de se détériorer, accélérée ces derniers mois par la pandémie du Covid-19 et la tragédie criminelle de l'explosion du 4 août. L'hyperinflation de plus de 75% attendue en 2020 a précipité encore plus une importante partie des Libanais sous le seuil de

pauvreté, estimée à environ plus de 50%. En même temps, le cabinet étatsunien Alvarez & Marsal, chargé du volet juricomptable de l'audit des comptes de la Banque du Liban (BDL) a rompu son contrat avec l'État libanais à la fin novembre en raison du refus de la BDL de lui fournir les documents requis pour sa mission, sous prétexte de secret bancaire. Cela démontre notamment la volonté de l'institution, symbole et acteur prédominant dans la politique économique néolibérale des élites du pays, de ne pas dévoiler la corruption des responsables politiques impliqués dans de multiples affaires financières illicites et de corruptions. Les déclarations et agissements de Macron et des instances monétaires internationales restent dans les mêmes orientations que les précédentes : maintenir au pouvoir les partis confessionnels néolibéraux dominants, responsables de la misère sociale des classes populaires au Liban, en les appelant à s'unir, à nouveau, au sein d'un gouvernement d'union nationale capable de réaliser les « réformes » des bailleurs de fonds qui appauvriront encore davantage de large secteurs de la société. **Joseph Daher**

TUNISIE Choc après la mort d'un jeune médecin

Badreddine Aloui, un médecin de 26 ans qui terminait une garde de vingt-quatre heures, est décédé après avoir chuté de cinq mètres dans une cage d'ascenseur de l'hôpital de Jendouba. Un décès qui symbolise l'état de délabrement du système de santé tunisien.

Ahlem Belhaj, secrétaire générale du Syndicat des médecins hospitalo-universitaires, propose avec l'Organisation des jeunes médecins tunisiens, une journée de grève générale de tout le secteur et une marche vers le Parlement. De nombreux praticiens, présents vendredi devant le ministère de la Santé, à Tunis, ont tout simplement réclamé la démission des directeurs jusqu'au ministre de la Santé. Lequel avait fait une visite début octobre et écouté les reproches du personnel médical sur le manque de matériel et l'état des locaux, plusieurs promesses avaient été faites pour améliorer les infrastructures et renforcer l'équipement.

Le Covid-19 comme révélateur

Cet incident survient alors que la Tunisie se débat contre la progression des contaminations. En Tunisie, les courbes des graphiques de l'évolution du virus ne ressemblent en rien à celles que l'on connaît un peu partout dans le monde. L'épidémie a été rapidement maîtrisée, grâce à une réponse rapide et des mesures assez drastiques (un couvre-feu, la fermeture de l'espace aérien et des transports maritimes, une interdiction de circuler entre les différents gouvernorats...). L'isolement à domicile des premiers cas positifs (importés) pour les moins graves et en hôpital pour les autres, des tests parmi les personnes en contact, tout cela a permis de maîtriser la progression du virus de début mars à fin juin. Dans la dernière semaine de juin on dénombrait 50 décès au total, deux nouveaux cas positifs en moyenne par jour et aucune hospitalisation. Ce qui est arrivé après fin juin ne ressemble pas à une deuxième vague mais plutôt à une brusque amplification de la première. La réouverture de l'espace aérien le 27 juin a permis à de nombreux Tunisiens coincés par leurs études ou leur travail dans différents pays à forte contamination (Italie, France, Russie, Arabie saoudite...) de revenir au pays. Ceux-ci ont généralement été mis en quarantaine dans des hôtels dédiés. Les fêtes de mariage qui se déroulent traditionnellement à partir de juillet ont aussi provoqué des regroupements dans les familles de personnes résidant à l'étranger. Et enfin, la reprise des activités économiques a permis l'éclosion de foyers de contamination.

La situation est donc devenue de plus en plus catastrophique de jour en jour. Dans la dernière semaine de novembre on dénombrait 3311 décès au total, 1110 nouveaux cas positifs en moyenne par jour (près de 100 000 depuis mars) et 1495 hospitalisations dont 299 en soins intensifs.

Le feu qui couve

Des milliers de personnes ont perdu leur emploi d'un jour à l'autre et ne touchent pratiquement aucune allocation de remplacement. Certaines d'entre elles et eux sont restés bloqués à cause du confinement et l'interdiction de se déplacer entre les régions. À Djerba, une île touristique, juste avant le début du Ramadan, 3 000 personnes qui devaient quitter l'île où elles étaient confinées (des travailleurs de l'hôtellerie, des rapatriés de Lybie) ont été rassemblées dans trois stades, dans les délégations d'Ajim, Midoun et Houmt Souk. Elles ont reçu des gaz lacrymogènes lors d'affrontements quand elles ont protesté et réclamé les moyens de transport promis pour les conduire dans des centres de quarantaine dans leurs régions. Dans ces régions, d'autres jeunes manifestent quotidiennement. Là, pour réclamer la création d'emplois et des embauches correspondant à leurs qualifications. Ailleurs contre des projets qui détruisent l'environnement. Et un peu plus loin encore pour demander des infrastructures publiques, pour obtenir l'alimentation en eau en suffisance toute l'année... Bref la détresse est grande et la révolte est latente. La mort du jeune médecin Badreddine pourrait bien la faire éclater au grand jour. **Freddy Mathieu**

Version intégrale sur <https://www.gaucheanticapitaliste.org/la-tunisie-sous-le-choc-apres-la-mort-dun-jeune-medecin/>

A en croire certains proches de Macron cités par la presse, le projet de loi « confortant les principes républicains », présenté en Conseil des ministres le mercredi 9 décembre, constitue pour le président un moment essentiel de son quinquennat. Lorsque l'on sait que cette loi, au départ baptisée « loi sur les séparatismes », a pour principal objet de renforcer les mécanismes de stigmatisation et de discrimination des musulmanEs – au nom, bien sûr, de la lutte « anti-terroriste », et que son examen va être étalé sur de nombreux mois, on ne peut qu'être inquiets quant à la tournure que va prendre le débat public alors que la présidentielle est déjà, pour beaucoup, dans la ligne de mire.

Les partisans de la loi « séparatisme » ne cessent de répéter leur volonté de « défendre la laïcité ». Élément symbolique s'il en est, le 9 décembre est le jour anniversaire de l'adoption, en 1905, de la loi de séparation de l'Église et de l'État, considérée comme le fondement de la laïcité « à la française ». L'occasion de revenir, dans ce dossier, sur cette laïcité toute particulière, à géométrie variable, dont l'instrumentalisation ne date pas d'aujourd'hui.



LA LOI DE 1905: RETOUR SUR UN TEXTE MÉCONNU

Dans l'esprit de beaucoup de militantEs, la loi de 1905 aurait constitué un acquis majeur du combat de la gauche anticléricale. Cette conception oublie que la loi de 1905 a constitué une loi d'apaisement, qui a permis à la bourgeoisie républicaine de se réconcilier avec l'Église catholique, s'engageant sur une voie de compromis qui devait l'amener à la vider progressivement de son contenu.

La loi de séparation de l'Église et de l'État avait originellement vocation à s'inscrire dans le contexte de réaction républicaine qui avait suivi la crise dreyfusarde. Profondément déstabilisée par la montée en puissance de l'Église catholique, en particulier par les congrégations religieuses qui alimentaient une contestation factieuse, les Républicains engagèrent à partir de 1899 une vaste offensive anticléricale. Ils s'attaquèrent tout d'abord, par la loi sur les associations de 1901, aux congrégations religieuses qui purent être dissoutes en 1902-1903, tandis que leurs écoles étaient fermées, assurant ainsi la laïcisation de l'enseignement. Non sans hésitations, les radicaux décidèrent de faire un pas de plus, en préparant une nouvelle loi, afin d'abroger le Concordat de 1801, qui permettait à l'État de financer mais aussi de contrôler l'Église catholique.

Modération

Toutefois, au début de l'année 1905, le gouvernement anticléric de Combes fut renversé par les Républicains modérés qui s'inquiétaient de sa radicalité. Sous l'égide d'Aristide Briand, la loi de séparation de l'Église catholique et de l'État fut dès lors infléchie pour être conçue comme un texte d'une grande



modération, qui avait pour finalité de ménager les catholiques modérés. Son article 1, « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... », n'apportait rien de nouveau et s'inscrivait dans la tradition libérale héritée des Lumières. Son article 2 affirmait bien que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun

culte [...] », mais pondérait aussitôt cette affirmation en mettant en place des « aumôneries » dans les écoles, les casernes et les hôpitaux, qui émergeaient au budget de l'État. Le débat se polarisa sur l'article 4, censé définir la gestion des biens ecclésiastiques, qui étaient devenus la propriété de l'État depuis la Révolution. Alors que la gauche considérait

que ces biens publics devaient être gérés par des associations indépendantes, les Républicains modérés, soutenus sur ce point par Jaurès, imposèrent une rédaction qui prévoyait que les biens ecclésiastiques seraient gérés par des associations culturelles, qui devaient se conformer « aux règles d'organisation générale du culte dont elles proposent d'assurer l'exercice ». Ainsi rédigé, l'article

garantissait à l'Église catholique le bénéfice de la gestion des biens ecclésiastiques, tout en lui permettant de bénéficier du soutien de l'État pour l'entretien de ces biens qui conservaient un statut public. La majorité des évêques ne s'y trompa d'ailleurs pas et accepta la loi, d'autant que la suppression du Concordat de 1901 leur permettait de se libérer du contrôle qu'exerçait jusque-là l'État.

Une loi vidée de son contenu

Satisfaite d'avoir ainsi réglé la question religieuse, la bourgeoisie républicaine multiplia les gestes de bonne volonté. En 1907, Clemenceau renonçait à faire rédiger les inventaires des biens publics concédés aux associations culturelles, aux termes de l'article 4. En 1919, le gouvernement français décida que la loi de 1905 ne s'appliquerait pas aux territoires d'Alsace-Lorraine, qui restèrent soumis au Concordat de 1901. En 1920, le gouvernement fit voter une nouvelle loi dérogatoire, afin de pouvoir financer la grande mosquée de Paris, qu'il voulait ériger en hommage aux combattants musulmans de la Première Guerre mondiale. En 1924, à la demande du Pape, le gouvernement modifia l'article 4, en transformant le statut des associations culturelles qui devinrent

dès lors des associations diocésaines, placées sous le contrôle des évêques.

Le démantèlement en faveur de l'Église de la loi de séparation s'accéléra tout au long du 20^e siècle. En 1942, le régime de Vichy établissait une loi, toujours en vigueur, qui imposait à l'État d'entretenir les édifices ecclésiastiques des associations diocésaines, y compris lorsqu'ils n'étaient pas classés. En 1951, la loi Marie-Barangé permettait de subventionner les parents qui voulaient scolariser leurs enfants dans l'enseignement catholique. En 1959, la loi Debré alla encore plus loin, en garantissant un financement public aux écoles catholiques.

Les grands principes de la loi de 1905 avait donc été à peu près totalement démantelés, lorsque la loi de séparation revint sous les feux de l'actualité, quand Nicolas Sarkozy l'amenda en 2004, pour interdire le port du voile à l'école. Tout en refusant de revenir au texte de la loi de 1905, les politiciens de droite, mais aussi de gauche, se plurent dès lors à se réclamer de cette loi de séparation, qui devint l'emblème de la nouvelle politique raciste et islamophobe qu'ils mettaient en place. La loi de 1905 se trouva ainsi chargée d'un sens totalement nouveau, qui amena la classe politique à s'en réclamer, alors qu'elle avait depuis longtemps à peu près totalement abrogé les principes qui l'organisaient.

Laurent Ripart

LES (NOMBREUSES) DÉROGATIONS À LA LOI DE 1905

Des exceptions qui confirment la souplesse de la « règle ».

La loi du 9 décembre 1905 reconnaît à tous les citoyens la liberté de conscience et d'expression de leurs convictions « dans les limites de l'ordre public » et l'égalité entre tous quelles que soient celles-ci. Elle définit un État laïque par la séparation de l'État et des cultes. Cependant, des exceptions à cette loi vont perdurer, liées à l'histoire, mais surtout dans le cadre de la politique coloniale française. Elles seront aussi une des raisons de rébellion des populations colonisées.

En Alsace-Moselle, la loi de 1905 jamais mise en application

De 1871 à 1918, l'Alsace et la Moselle deviennent allemandes. La loi de 1905 ne s'y applique donc pas et... ne s'y applique toujours pas aujourd'hui dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, régis par une loi de 1924 qui confirme ce droit local, issu du régime du concordat modifié par des textes allemands. Ce droit reconnaît quatre religions : catholique, réformée, luthérienne et israélite. Leurs divers établissements sont des établissements publics de culte, financés par l'argent public, gérés par des ministres du culte

fonctionnaires, certains nommés par le ministre de l'Intérieur. L'enseignement religieux y est donné dans les établissements publics, ce qui est interdit partout ailleurs. Mais l'islam, deuxième religion en France, avec plus de 100 000 fidèles résidant dans ces départements, ne bénéficie d'aucune de ces dérogations. Saisi de cette inégalité flagrante entre les cultes, le Conseil constitutionnel a cependant jugé que le droit en Alsace-Moselle est conforme à la Constitution puisque la loi de 1924 qui le fonde ne cite que quatre religions...

Dans les colonies, des applications différenciées

L'article 43 de la loi de 1905 stipule que « des règlements d'administration publique détermineront l'application de cette loi à l'Algérie et aux colonies ». Ce qui permet des dérogations à la loi de 1905 selon les besoins du colonisateur. Si en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion et à Madagascar, la loi de 1905 s'est appliquée rapidement, dans l'ensemble des autres colonies les dérogations sont la règle. Ainsi, la Guyane est toujours régie par une ordonnance royale de 1828 qui ne reconnaît que le catholicisme. Les clercs sont des fonctionnaires du département. Et le conseil Constitutionnel a jugé le 2 juin 2017 la situation conforme à la Constitution...

En 1939, les décrets-lois de Mandel, ministre des Colonies, vont

légaliser les non-applications de la loi de 1905 dans les colonies et consolider l'apport de la religion catholique à la politique colonisatrice de l'État. Ces décrets s'appliqueront en Polynésie française, à Mayotte, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie et dans les régions de l'Afrique équatoriale française (AEF) et de l'Afrique occidentale française (AOF). Les missions religieuses catholiques vont continuer à bénéficier du financement public pour réaliser une œuvre dite civilisatrice faite de culture, scolarité, aide médicale et sociale. Elles sont un outil majeur de la colonisation, une des formes du contrôle et du maintien de l'ordre colonial. Elles participent grandement à la négation-destruction des histoires et des cultures des peuples autochtones. Et diffusent l'idée de la suprématie de la culture blanche dominante.

En Algérie, l'état d'exception permanent

Le décret du 27 septembre 1907 va codifier les exceptions à l'application de la loi de 1905 nécessaires à l'État colonialiste en Algérie. Plus qu'ailleurs les missions catholiques vont agir sur un territoire peuplé de musulmans jugés incultes, rebelles et incontrôlables. Mais surtout un contrôle politique et administratif de la religion musulmane va être institué. Car l'islam est un élément constituant, déterminant

de l'Algérie colonisée, que le colonisateur doit mater. Dans la continuité de la domination ottomane, les mosquées vont rester propriété de l'État et l'islam un domaine réservé de celui-ci. Le gouverneur général, sous l'autorité du ministre des Colonies, réorganise la religion musulmane en 95 circonscriptions dirigées par un clergé qu'il choisit et impose sur deux critères : leur influence sur leurs coreligionnaires et leur loyauté à la France. Il forme ainsi un clergé officiel, un clergé d'État subventionné à la hauteur de sa soumission aux intérêts de l'État français.

Cette ingérence politique et administrative hostile aux traditions religieuses des musulmans va devenir un ferment de la contestation anticoloniale, en particulier dans le mouvement des oulémas et dans certaines confréries. Le PC algérien exigera la fin du code de l'indigénat, la séparation des cultes, un État indépendant et laïque. L'état d'urgence décrété en 1955 va particulièrement être violent contre les musulmans, la liberté de culte étant quasiment supprimée pour « cause de troubles à l'ordre public ». Les mouvements nationalistes, y compris le FLN, s'appuieront sur la conscience aiguë du traitement injuste, raciste, méprisant auquel sont soumis les croyants musulmans et au-delà l'ensemble du peuple algérien pour arracher l'indépendance.

Roseline Vachetta

LAÏCITÉS, PAR DANIEL BENSÂÏD

Extraits du chapitre II de « Fragments mécréants. Mythes identitaires et république imaginaire », éditions Lignes/Léo Scheer (2005).

Dans les polémiques sur le port du foulard, la laïcité est brandie comme l'attribut consubstantiel de la République, comme si son sens et ses modalités étaient gravées pour l'éternité dans le marbre. La bataille laïque a pourtant toute une histoire. Les principes de l'école et de la république laïque n'ont été établis qu'un siècle après la proclamation de la première République. Contrairement à ce que prétendent désormais les tenants d'une laïcité « ouverte et décomplexée » (Bernard Stasi) ou d'une « laïcité apaisée » (Jacques Chirac) (autrement dit d'une laïcité réduite à une coexistence pacifiée entre religions), la laïcité originelle ne fut pas un espace vide et neutre, mais une idéologie de combat contre l'emprise de l'Église catholique et romaine. Elle ne remporta la bataille que par l'alliance tactique entre deux forces stratégiquement antagoniques, la bourgeoisie anticléricale positiviste d'une part, et le mouvement ouvrier socialiste de l'autre. C'est pourquoi l'école est restée depuis un enjeu autour duquel se cristallisent, au grand étonnement des observateurs étrangers, les passions françaises (de manifestations géantes de la droite pour l'école libre, en manifestations géantes de la gauche contre la révision de la loi Falloux).

« Ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre »

La laïcité victorieuse est cependant restée sous la direction hégémonique de la bourgeoisie républicaine. En tant qu'école d'État, l'école obligatoire de Ferry se voulait déjà un rempart non seulement contre l'Internationale noire des curés, mais aussi contre l'Internationale rouge de l'éducation populaire. En témoignent les rites de l'organisation scolaire, la rédaction des manuels, l'enseignement d'une épopée patriotique, la célébration de la République comme avènement de la Raison, et l'influence positiviste, partout présente, jusqu'à l'université avec le dictionnaire de Littré, la sociologie littéraire de Brunetière et de Lanson, l'histoire selon Langlois et Lavis, la sociologie durkheimienne : « *Tout est aujourd'hui au positivisme dans l'enseignement, dans la philosophie universitaire, et particulièrement pour la classification des sciences, tout est à la classification d'Auguste Comte.* » (Charles Péguy) Or qu'est-ce que le positivisme, en tant qu'idéologie dominante, si ce n'est l'apologie par les vainqueurs du Progrès dans l'Ordre ? Sa devise – « Ordre et progrès », le progrès en (bon) ordre – inspira les républiques autoritaires naissantes du Brésil comme du Mexique. Elle orne encore le drapeau brésilien. Elle vient du grand prêtre positiviste. Mais son esprit souffle aussi chez Victor Hugo. Rappelant avec quelle énergie il avait, en juin 1848, « défendu l'ordre en péril », et promettant qu'il le défendrait encore demain « *si le danger revient de ce côté-là* », l'auteur des *Choses Vues* exigeait à la tribune de l'Assemblée de démêler le prêtre du professeur. Il voulait « *l'Église chez elle et l'État chez lui* ». Car, « *ce qu'il faut à la*



France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple... Vous ne voulez pas le progrès ? Vous aurez les révolutions ! » À bons ententeurs... [...]

Malaise existentiel

Mondialisation aidant, la bourgeoisie éclairée, réconciliée avec une Église modernisée, se contenterait désormais d'une laïcité minimaliste compatible avec la promotion d'un marché éducatif et avec la marchandisation annoncée des services : entre une entreprise de formation capitaliste et une entreprise de formation religieuse, la différence n'a plus guère d'importance, dès lors que des entreprises confessionnelles capitalistes peuvent aussi proposer leurs services. Face à ces tendances lourdes, la crispation sur « l'ouvrage défensif » d'une laïcité originelle, idéologiquement neutre, paraît bien illusoire. Il n'y aura pas de retour au catéchisme et à « la Foi laïque » prêchée par Fernand Buisson. Plus l'élan fondateur s'épuise, plus refait surface la préférence confessionnelle, non seulement par le biais du vieux concordat sur l'Alsace-Lorraine, mais aussi dans le contenu d'un enseignement imprégné de culture chrétienne. La cité laïque, et l'école avec, sont imprégnées des formes et des rites de la vie catholique, du dimanche férié au poisson bouilli le vendredi. Il est choquant sans doute, mais guère surprenant au fond, que la République ait porté le deuil de Jean-Paul II et mis ses drapeaux en berne. Si la loi foulardière [de 2004] a provoqué autant de troubles et de passions, si elle a provoqué ce que certains historiens perçurent comme « *un orgasme républicain* », c'est qu'elle témoignait surtout d'une incertitude sur le sens actuel de la laïcité et sur la clarté du partage entre l'espace public et l'espace privé. Prétendant défendre le premier contre un retour en force du religieux, elle a plutôt révélé à quel point la frontière est fragile et litigieuse. Le mot même de laïcité, parcimonieusement employé lors du débat de 1904 devint en 2004 un signal à répétition comme s'il pouvait à lui seul conjurer le malaise existentiel de la société française. [...]

Que la République apeurée tremble devant quelques dizaines de foulards en dit plus long sur son propre état de langueur et d'anémie que sur la supposée menace dont elle serait l'objet.

Daniel Bensaïd

FÉMINISME ET LAÏCITÉ, UN COMBAT COMMUN MAIS UNE HISTOIRE COMPLIQUÉE

Certains voudraient les opposer mais le combat pour la séparation de l'Église et de l'État ne peut que servir la cause des femmes.

Toutes les religions ont défendu des idées hostiles aux droits des femmes. Avortement, contraception, homophobie, divorce, la liste est longue mais constante à travers les siècles et les continents.

Une histoire contrariée

La bourgeoisie et les forces réactionnaires ont toujours fait alliance avec l'Église, pour maintenir la domination patriarcale. En 1789, la Révolution proclame le principe d'égalité de tous et toutes devant la loi. Le mariage n'est plus un sacrement, il devient un contrat civil (1791). Les femmes y gagnent une part d'égalité avec les hommes et de liberté pour lesquelles elles ont combattu âprement. Le divorce, interdit par l'Église jusque-là, est acquis le 20 septembre 1792 ; dans les familles l'héritage sera partagé à égalité entre les filles et les garçons ; les enfants nés hors mariage seront reconnus. Mais la brèche est vite refermée. Avec le Code Napoléon (1804), les femmes sont renvoyées à un statut de mineures. Le divorce est à nouveau interdit (1816). Le même code, dans la partie pénale, instaure l'adultère de la femme comme un délit passible de prison,

alors que le crime du mari sur sa femme adultère est « excusable » (article 324 dit « article rouge ») ¹. C'est la consécration de la domination masculine. L'article rouge ne sera supprimé du Code pénal qu'en 1975, tandis que la loi de 1920 criminalisant l'avortement perdurera tout au long du 20^e siècle !

Ainsi, si la loi de séparation de l'Église et de l'État a ouvert la voie, elle n'a pas été suffisante pour garantir aux femmes un statut d'autonomie juridique, de citoyenne. Tout ce que les femmes ont eu, elles l'ont acquis par les luttes.

Les années 1970 et la « libre disposition de son corps »

Dans la foulée de Mai 1968, les féministes s'organisent. De la contestation des guerres impérialistes à la libération sexuelle ; de l'anti-autoritarisme à la critique des institutions, en premier lieu la famille, les femmes disent haut et fort « mon corps m'appartient ». Le mouvement féministe dit « de la deuxième vague » a mis au centre de la lutte la question de la maîtrise du corps des femmes par elles-mêmes. Elles ont ainsi remis en cause un des piliers du patriarcat et des dogmes religieux qui les reléguent à une place de femmes soumises au sein de la famille. C'est le procès de Bobigny, la pratique publique des avortements par le Mouvement de libération de l'avortement et de la contraception à la simple demande des femmes... qui ont obligé le gouvernement de droite de Giscard d'Estaing à légiférer.

Mais, sous la pression de la droite soutenue par la hiérarchie catholique, la loi de 1920 ne fut pas alors abrogée et, cerise sur le gâteau, Mitterrand, élu président en 1981, comptait repousser sine die le remboursement de l'avortement au nom de l'austérité et du respect des différentes « familles spirituelles du pays » ! C'est la pression de la mobilisation qui l'a obligé à céder.

Laïcité dévoyée, féminisme instrumentalisé à des fins racistes

L'aube du 21^e siècle voit le reflux du mouvement ouvrier, l'accroissement du chômage, de la pauvreté, le renforcement de la ghettoïsation d'une partie de la population la plus pauvre, une montée du racisme. Les attentats suicides contre le Pentagone et le World Trade Center aux États-Unis en 2001 vont accentuer un basculement vers la droite et la montée de l'extrême droite. Dans ce contexte le port du foulard à l'école devient un symbole qui va diviser la gauche, l'extrême gauche, le milieu enseignant et les féministes. Puis vont venir la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école, suivie de la loi de 2010 interdisant la burqa dans l'espace public. Puis toutes sortes d'initiatives vont être prises par des institutions ou des élus au nom de la laïcité ou du féminisme mais qui n'ont rien à voir avec l'une ou l'autre, telles l'interdiction des mamans voilées dans les sorties scolaires ou l'interdiction de se baigner en burkini. Cette double instrumentalisation de la laïcité et du féminisme par

la droite, l'extrême droite et une partie de la gauche va ouvrir la voie à un déchaînement islamophobe ciblant principalement les femmes musulmanes, jusqu'à des agressions physiques dans la rue. Au nom d'une laïcité et d'un féminisme dévoyés, les médias privilégient la parole de pseudos féministes telles Ni putes ni soumises, Elisabeth Badinter, etc. Le mouvement féministe, déjà affaibli, éclate et perd son unité. Les clivages s'installent durablement et donnent lieu à des tensions violentes entre féministes.

Un nouvel espoir ?

Avec le double mouvement de #MeToo et des mobilisations de masse dans plusieurs pays d'Amérique latine, en Algérie, Espagne, Italie, Belgique, Irlande, États-Unis en 2001 vont accentuer un basculement vers la droite et la montée de l'extrême droite. Dans ce contexte le port du foulard à l'école devient un symbole qui va diviser la gauche, l'extrême gauche, le milieu enseignant et les féministes. Puis vont venir la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'école, suivie de la loi de 2010 interdisant la burqa dans l'espace public. Puis toutes sortes d'initiatives vont être prises par des institutions ou des élus au nom de la laïcité ou du féminisme mais qui n'ont rien à voir avec l'une ou l'autre, telles l'interdiction des mamans voilées dans les sorties scolaires ou l'interdiction de se baigner en burkini. Cette double instrumentalisation de la laïcité et du féminisme par

¹ – Voir Mathilde Larrère, *Rage against the Machisme*, éditions du Détour, 2020.

ENTREPRISES S'organiser contre les licenciements : une urgence vitale



La crise sanitaire est l'occasion rêvée pour les grands groupes d'annoncer leurs restructurations tout en touchant des milliards d'aides publiques.

Le Monde a ainsi recensé 35 664 suppressions d'emplois annoncées entre septembre et novembre. Parmi les plus gros licenciés : Sodexo, Elior, Disneyland, Bridgestone, IBM, Danone, PSA, Total, Société générale, Gap. Des groupes loin d'être sur la paille, pas même tous concernés par la baisse d'activité liée au confinement. Le ministère du Travail dénombre quant à lui 657 plans de « sauvegarde » de l'emploi (PSE), concernant 67 065 emplois, initiés entre le 2 mars et le 22 novembre 2020, auxquels s'ajoutent 4 902 procédures de licenciements collectifs hors PSE, dont 90 % dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Confinement dévastateur

Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, car en ajoutant les fins de contrat CDD ou intérim, les plans de départs « volontaires », les embauches retardées ou annulées, ce sont 634 000 emplois salariés qui ont disparu dans le privé au premier semestre selon l'Insee. Même s'il y a eu des réembauches durant l'été, avec la fin du confinement et le redémarrage partiel de l'activité, il reste 234 000 emplois de moins au troisième trimestre 2020 qu'un an auparavant. Le confinement du printemps a été particulièrement dévastateur pour les jeunes, dont près d'un sur dix avait perdu son emploi en mai selon l'Insee. Les intérimaires ont servi de variable d'ajustement : 318 000 emplois intérimaires ont été supprimés du jour au lendemain fin mars (soit 40 % d'entre eux !). Leur nombre est ensuite reparti à la hausse au deuxième trimestre, pendant que les CDI continuaient de chuter : premierEs licenciés, premierEs réembauchés... pour être licenciés à nouveau si besoin. Il manque quand même 81 000 emplois intérimaires par rapport à il y a un an. Dans certaines entreprises, les salariés ont commencé à réagir, comme à General Electric à Villeurbanne, en grève depuis plus de deux semaines, ou ceux de Cargill et de TUI, à l'origine de rencontres pour coordonner les luttes. Des initiatives à répéter partout pour inverser le rapport de forces.

Maurice Spitz

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Libérez les facs !

Ces derniers mois, de confinement en confinement, on mesure combien l'université a été également l'objet d'un traitement particulier où les choix pris n'ont obéi que de très loin à une logique sanitaire.

Premières à fermer, dès le mois de mars, et malgré une reprise souvent dégradée à la rentrée, les universités ont subi de nouveau les mesures de confinement à la fin octobre et ne seront autorisées à rouvrir au mieux qu'à la mi-février, quinze jours après les lycées, deux mois et demi après les magasins et les églises.

Choix incompréhensibles

Ces choix sont incompréhensibles et ne sont justifiés en rien par des questions de santé publique. Alors que le gouvernement a laissé ouverts les grands centres commerciaux où s'entassent les clientEs appelés à consommer, les universités sont traitées avec le même mépris témoigné par ce pouvoir à l'égard de la jeunesse. C'est qu'aux yeux du gouvernement, l'enseignement n'a pas de valeur. La théorie de l'homo œconomicus, réduisant la totalité de la vie sociale à ses aspects mercantiles, est désastreuse. Ce déconfinement n'est pas qu'un point symbolique. La généralisation des cours en distanciel et leur prolongation arrangent le gouvernement qui y voit une bonne manière d'empêcher les rassemblements et les contestations, de justifier à terme la fermeture – ou la non-ouverture – de postes d'enseignantEs, voire de rendre inutiles les campus. On commence à mesurer les ravages de cette situation. L'enseignement à distance ne dégrade pas seulement les conditions de travail, il est pédagogiquement un non-sens quand on sait combien la socialisation des connaissances est indispensable aux apprentissages. Les étudiantEs, derniers parmi les derniers de cordée, subissent de plein fouet ces mesures dans tous les aspects de leur vie. Ils et elles peinent à suivre des cours par manque d'ordinateur ou parce que les connexions ne



PHOTO THÉÂTRE ROUGE / MARTIN NODA / HANS LUCAS

permettent pas. Le décrochage, le découragement, l'atomisation et la fragilité psychique et existentielle se généralisent. Ils et elles vivent ce confinement comme un enfermement, où est devenue impossible toute vie sociale – si essentielle dans leur construction intellectuelle et sensible. La misère déjà grande chez beaucoup d'étudiantEs est partout présente : le confinement a touché de plein fouet celles et ceux qui ne vivaient que de petits boulots, et dont beaucoup se nourrissent désormais dans des cantines solidaires.

Des solutions existent

Des solutions existent pourtant, qui permettraient de renouer avec les cours en présence, seuls garants d'un enseignement digne de ce nom, et avec une vie sociale qui permettrait aux étudiantEs de reprendre pied. Jauge à 50 % permettant la distance sanitaire ; gel et masques distribués

gratuitement ; systèmes de ventilation ; tests systématiques des enseignantEs et des étudiantEs cas contacts ; protection des personnels fragiles, notamment administratifs qui sont souvent oubliés et laissés à leur sort ; recrutement d'enseignantEs pour mettre fin aux surcharges des salles et doubler les cours...

Les personnels administratifs subissent aussi de plein fouet les conséquences des fermetures : la distance les isole et impose une charge de travail plus importante encore. L'université est une activité essentielle et à ce titre, elle doit pouvoir ouvrir dans le respect des mesures sanitaires, en protégeant les plus vulnérables. Chaque crise impose des choix ; les arbitrages faits révèlent les logiques profondes à l'œuvre. « Il n'est pas facile d'avoir 20 ans », avait osé Macron. Non, ce qui est difficile, c'est de subir ce mépris à 20 ans : c'est d'être abandonnés par les pouvoirs publics parce qu'on a 20 ans.

Reprendre possession de nos campus

Il n'est pas trop tard pour empêcher la promulgation de la funeste LPR. Les mobilisations restent vives et les cadres de coordination nationaux efficaces malgré la fermeture des campus. Mi-novembre

l'opération Écrans Noirs avait mis à l'arrêt de nombreux cours en ligne. Continuons à nous fédérer, à construire partout des fronts communs pour s'opposer à cette destruction réglée de l'ESR public. Pour cela, il faut reprendre possession de nos campus et nous réunir étudiantEs, enseignantEs et personnels des universités en assemblée générale – dans le respect des gestes qui nous protègent bien-sûr – avec la ferme intention de défendre nos libertés et nos droits.

Formons des cortèges ESR dans les manifestations à venir, descendons dans la rue le 10 décembre à l'appel de l'intersyndicale pour la réouverture des universités avec les moyens nécessaires. Démontrons l'inanité de leur fermeture, pour redonner la possibilité aux étudiantEs de sortir de leur détresse, de reprendre le chemin des salles de cours et de leur vie, et pour les personnels administratifs, celui des labos et des services. Exigeons des postes et des moyens, pérennes et conséquents, dans ce contexte d'autant plus essentiel. Défendons l'indépendance de la recherche académique qui va de pair avec la liberté de se mobiliser, de s'exprimer, de lutter.

Commission enseignement supérieur et recherche

COVID - - - - - Ce que la mission parlementaire dit et (surtout) ce qu'elle ne dit pas

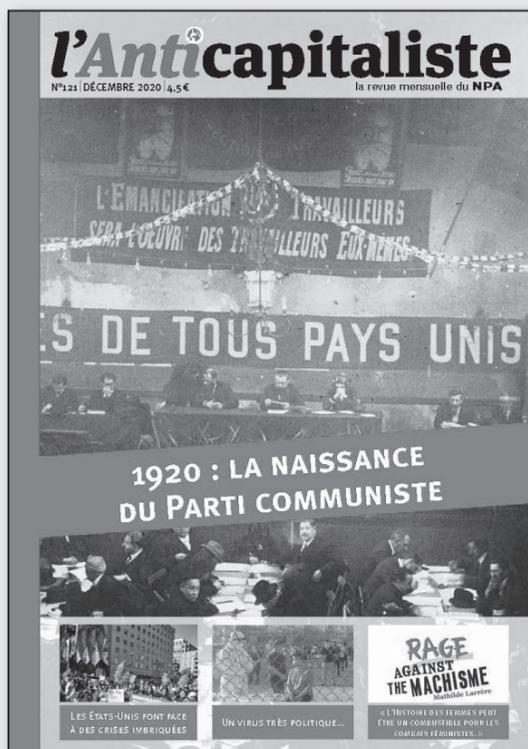
Le 2 décembre le rapport de la mission parlementaire sur « l'impact, la gestion, et les conséquences » de l'épidémie de Covid-19 en France a été rendu public.

Cette mission avait été créée le 17 mars 2020 alors que débutait le premier confinement, face à l'émotion et à la colère suscitées par la gestion de la crise par

l'exécutif, symbolisée par le scandale des masques.

Un constat sans appel...

Ce rapport a un mérite, celui de fournir un tableau précis et documenté de la gestion calamiteuse de l'épidémie par l'exécutif : impréparation face à un risque prévisible et annoncé (la question des masques occupe une large part du rapport), mensonges pour couvrir cette impréparation, incapacité à protéger les résidentEs dans les EHPAD, manque de protection



l'Anticapitaliste la revue

Le n°121 est disponible

Vous pouvez vous le procurer en envoyant un chèque de 4,50 euros à l'ordre de NSPAC à :

l'Anticapitaliste,

2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil cedex.

POUR VOUS ABONNER,

remplissez le formulaire page 12.

MASSY (91) Licencier des éducateurs de rue pour « lutter contre la délinquance » ?

Suppressions de postes, baisse des financements par les départements, la prévention spécialisée a tendance à disparaître ces dernières années.

Suivant cette logique, le club de prévention spécialisée de Massy va fermer ses portes. En conséquence : huit licenciements de travailleurEs sociaux et plus d'une centaine de jeunes abandonnéEs au beau milieu de leur accompagnement.

Du suivi des jeunes...

Les éducateurEs font un travail au quotidien d'accompagnement des jeunes en difficulté sociale, financière ou familiale dans le but de les aider à s'insérer socialement, à trouver du boulot ou des formations, un logement, afin de prévenir l'isolement et de garantir l'accès à leurs droits. Travail d'approche dans la rue, création de lien social avec les jeunes, le travail se base sur l'anonymat et la libre adhésion, il faut donc gagner la confiance des jeunes sur le long terme pour les accompagner dans leurs projets, leurs démarches et être en mesure de les rediriger vers les différentes institutions (missions locales, centres médico-psychologiques, logements sociaux, centres sportifs...) pouvant leur proposer des aides concrètes.

... à la lutte « contre la délinquance » ?

Le projet du maire de Massy est de les remplacer par une équipe en régie municipale, dans un « souci de maintien de la tranquillité publique » voire « contre la délinquance » plutôt que dans un rôle d'accompagnement et d'aide aux jeunes en difficultés, dangers et souffrances.

Des professionnelEs qui ne sont majoritairement pas soumis au secret professionnel, ne garantiront pas la confidentialité de leurs échanges avec les jeunes. Ils se retrouveront sous la responsabilité du maire UDI Nicolas Samsoen qui souhaite « poursuivre le développement de la vidéosurveillance » et se réjouissait dans son programme pour les élections municipales de 2020 de l'arrivée de neuf nouveaux policiers municipaux à Massy. Au moment où il renforce les effectifs policiers dans les quartiers populaires, on comprend pourquoi il souhaite remplacer les éducateurs spécialisés par des équipes qui seront surtout là pour fliquer les



PHOTOTHÈQUE ROUGE / MARTIN NODA / HANS LUCAS

jeunes déjà habitués à subir des contrôles au faciès et des violences ou humiliations de la part de la police.

Non aux licenciements des éducateurs de rue !

Les jeunes en contact avec les éducateurEs ont protesté en faisant circuler une pétition. Les éducateurEs ne se laissent pas faire non plus, et ils et elles étaient présents à la manifestation du jeudi 3 décembre à Évry, dans le cadre de la journée de lutte nationale des salariéEs du médico-social demandant à toucher les augmentations du « Ségur de la santé », pour exiger des moyens pour les travailleurEs sociaux dans ce département qui leur coupe les vivres.

Charlotte Baumann

PRADES (66) Une grève largement suivie à la plateforme courrier

À Prades, ville des Pyrénées-Orientales dont Jean Castex a été le maire avant sa promotion à Matignon, la totalité des postierEs titulaires de la plateforme de distribution courrier (PDC) ont décidé en assemblée générale, après de pseudo-négociations infructueuses avec leur direction, de se mettre en grève illimitée contre une énième « réorganisation ».

Cette « réorganisation » est synonyme à nouveau de suppressions d'emplois, de dégradation des conditions de travail, d'allongement de la durée hebdomadaire de travail, de casse de la distribution du courrier du samedi matin, de détérioration de ce qui reste du service public postal...

Les revendications sont communes à beaucoup de grèves à La Poste : une durée de travail hebdomadaire de 35 heures en travaillant sur leur tournée six jour sur sept ; la titularisation des tous les précaires ; la baisse de la productivité...

ToutEs les titulaires en grève

Lundi 7 décembre, premier jour de la grève, c'est la totalité des agentEs titulaires qui, avec le soutien de la CGT et de Sud-PTT, se sont rassemblés devant les grilles de la PDC, renforcés par la présence de plusieurs soutiens extérieurs. Le piquet de grève n'a laissé passer que les intérimaires et les CDD, bloquant devant la grille d'entrée, à l'aide



DR

de palettes et même de véhicules de La Poste, le personnel en CDI appelé par la direction de La Poste pour remplacer les grévistes – et casser la grève !

La première réunion avec la direction, lundi après-midi, n'a rien donné. L'AG des grévistes, déterminés à ne rien lâcher (et qui espèrent que leur grève dans la ville du Premier ministre bénéficiera d'une certaine médiatisation), a décidé de poursuivre la grève, toujours avec piquet.

Bien conscients qu'une des clés de la réussite de leur lutte est la

solidarité, ils et elles ont également décidé de s'adresser à la population, brutalement touchée par la crise dans cette région (le record hexagonal du chômage !) et qui ne peut que pâtir encore plus d'une destruction aggravée des services publics. Comme ils et elles l'expriment dans leur déclaration publique : « C'est un combat pour leurs conditions de travail mais également pour tous les usagers de la vallée du Conflent qui vont subir la dégradation de la distribution de leur courrier ».

Correspondant NPA 66

AUTOMOBILE Renault licencie 500 ouvriers en Algérie

L'usine de Renault Algérie près d'Oran à Oued Tlelat est à l'arrêt depuis le mois d'octobre 2019 en raison de la suspension de l'importation des kits CKD (les éléments mécaniques et de carrosserie fabriqués dans les principales usines de Renault) destinés au montage de véhicules.

À l'origine de cet arrêt, il y a une bataille entre clans dirigeants algériens qui s'est aiguisée suite au départ de Bouteflika et à son remplacement par des équipes rivales appartenant au même système corrompu.



DR

Un plan accepté par le syndicat officiel

Ce sont les travailleurEs de cette usine Renault qui en font les frais. 1200 travailleurEs sont au chômage technique depuis janvier 2020 et un plan social avait été annoncé en août dernier par Renault Algérie. Maintenant concrétisé, il prévoit « le licenciement économique de 476 travailleurs, 200 contractuels dont les contrats sont arrivés à terme et le maintien de 500 salariéEs en chômage technique », selon les informations publiées le 23 novembre par la presse algérienne. Et ce plan a été accepté par le syndicat officiel algérien de l'UGTA.

Renault entend maintenir une présence en Algérie mais au moindre coût pour lui. L'ambassadeur de France en Algérie s'est présenté comme le défenseur des intérêts de Renault. Et Macron est intervenu en appuyant très clairement le gouvernement algérien : « Il y a une volonté de stabilité, en particulier dans la partie la plus rurale de l'Algérie. Il faut tout faire pour que cette transition réussisse. Je vous le dis franchement : je ferai tout ce qui est en mon possible pour aider le président Tebboune dans cette période de transition. Il est courageux ».

Pour le PST, le Parti socialiste des travailleurs en Algérie, « l'attitude politique de Macron, qui réaffirme publiquement son soutien indéfectible au régime algérien actuel, annonce de grandes concessions économiques, politiques et sécuritaires au profit de l'impérialisme »... Ces déclarations interviennent juste après le référendum du 1^{er} novembre et la défaite historique du régime.

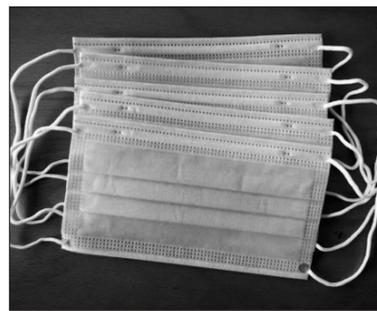
Les licenciements annoncés par Renault en Algérie dans cette même période s'inscrivent dans cette période de tractations où les capitalistes français veulent maintenir des positions économiques leur permettant de récupérer des profits. Les travailleurEs de l'usine Renault en Algérie sont, comme celles et ceux des usines Renault des autres pays du monde, les victimes des mêmes politiques. Solidarité !

Blog NPA auto-critique

du personnel hospitalier, manque de moyens de l'hôpital, impréparation de la sortie du confinement, fiasco de la politique de tests amenant à un second confinement. Le rapport établit sans ambiguïté que les choix politiques et les actes de ceux qui gouvernent ce pays ont eu des conséquences très lourdes pour la santé et la vie de dizaines de milliers de personnes et ont exposé sans protection suffisante soignantEs et hospitalierEs.

... et sans mises en cause

On chercherait pourtant en vain, dans le rapport, l'exigence que l'exécutif ait des comptes à rendre sur ces choix et ces actes. Le rapporteur Éric Ciotti dénonce en toute occasion le « laxisme » de la justice et exige des peines « exemplaires »



WIKIMEDIA COMMONS

et toujours plus de sévérité et de répression contre les « délinquants »... quand il s'agit de sans-papiers ou de jeunes des quartiers.

Pourtant il n'est pas question pour M. Ciotti et ses collègues d'exiger dans leur rapport que les « délinquants »

portant la responsabilité de milliers de morts évitables, de la mise en danger du personnel hospitalier aient des comptes à rendre. Ils se montrent particulièrement conciliants et compréhensifs, mettant en avant « les inconnues scientifiques qui se sont muées en hésitations » et n'ont « pas facilité la prise de décision publique qui, pour sa part, était soumise à un impératif d'urgence ».

Le résultat de choix politiques partagés

Les raisons de ce silence sont aisément explicables : la mise en cause des coupables d'aujourd'hui rejallirait sur les coupables d'hier, c'est-à-dire les gouvernements de droite et de gauche qui les ont précédés, et les forces politiques

qui les ont soutenus. Mieux vaut donc faire preuve de « compréhension ». Année après année, poursuivant les politiques d'austérité et de destruction de la protection sociale, droite, PS, « République en marche » ont tous contribué à la réduction des crédits, tant en ce qui concerne les stocks de matériel (masques), que la diminution des moyens du système de santé. Il était dès lors difficile de demander des comptes à l'exécutif, sans se mettre en cause soi-même.

Des propositions qui ne répondent en rien à la situation

Le rapport se limite donc à formuler 30 propositions en complet décalage avec les besoins de la lutte contre le Covid-19 et de futures épidémies.

La nécessité de renforcer les moyens de l'hôpital public est évoquée, sous une forme vague, sans chiffrage ni précision, à laquelle s'ajoute l'accroissement... de la polyvalence.

Le rapport préconise la création d'un poste de sous-ministre chargé d'anticiper les crises... sous la responsabilité du Premier ministre et le renforcement du pouvoir des préfets sur les questions sanitaires : des mesures qui vont dans le sens d'une gestion autoritaire des crises sanitaires dont chacun a pu mesurer l'inefficacité en même temps que le caractère liberticide, loin de l'exigence qui s'est affirmée pendant la crise d'une gestion démocratique des crises sanitaires, par une alliance des professionnels de santé et de la population mobilisée.

Jean-Claude Delavigne

Souscription 2020**La course aux armements financiers**

Il est toujours — et plus jamais — temps de donner à la souscription du NPA !

Cet article fait suite à celui paru dans *L'Anticapitaliste* du 26 novembre 2020. Nous y relevions que l'ensemble de la séquence électorale aux USA en 2020 a battu tous les records de surenchère financière. 13,3 milliards de dollars ont été dépensés pour la présidentielle (primaires comprises) et les élections au Congrès. Par ailleurs, le poids des donateurs milliardaires dans le processus s'est lui aussi alourdi de telle sorte qu'un professeur de droit de l'université de Columbia cité par les *Échos* déclare, sans ironie : « *Les critiques des inégalités américaines parlent souvent des "1%" de la population, mais en ce qui concerne le financement des campagnes, ce sont les 0,0001% qui comptent.* »

«Quoi qu'il en coûte»

Comment comprendre socialement et politiquement cette véritable course aux armements financiers du système électoral américain ? Sans surprise, l'essentiel des fonds se consume aujourd'hui en publicités, surtout télévisuelles et digitales, les secondes faisant l'objet d'une attention et d'une débauche de moyens technologiques particulière puisqu'elles permettent un ciblage très précis des électeurs. Ainsi se réalise le rêve du marketing : faire du « one-to-one » à une échelle de masse ! Mais ce n'est là que la conséquence et pas la cause. Même si le processus électoral s'en trouve bouleversé en retour, il faut d'abord se demander pourquoi et pas comment de telles sommes et techniques sont mobilisées.

Certes, toute course aux armements possède sa logique propre de dégénérescence inflationniste. Mais au-delà de l'autonomie relative d'un phénomène bien connu en régime capitaliste, on peut supposer que l'explosion des budgets électoraux est une réponse défensive émanant d'un système politique dont le discrédit sans cesse approfondi l'oblige à déployer tous les moyens imaginables pour maintenir un semblant d'intérêt envers les élections et surtout provoquer un choix en faveur d'un des candidats. C'est le « quantitative easing » appliqué au système électoral. Quoi qu'il en coûte, le liquide doit couler dans les veines du vieillard cacochyme...

Processus électoral verrouillé

Dans un même mouvement de blindage et de confiscation, on peut également supposer que l'explosion quantitative et relative des donations issues de grandes fortunes personnelles et d'entreprises reflète la trajectoire d'un système en chemin vers la réalisation de son essence ploutocratique. En effet, sur des bases propres à chaque pays, l'oligarchie libérale-autoritaire se décline différemment dans l'articulation entre classe dominante et appareils d'État : ploutocratique aux USA, technocratique et policière en France, militaire ou liée aux services secrets ailleurs...

Dans cette sombre perspective, l'élection du « POTUS » tendrait à être une décalcomanie de la victoire de certains secteurs du capital sur d'autres, les électeurEs n'étant plus que des soldats de plomb pour l'une des deux configurations d'intérêts qui se formeraient à chaque scrutin au sein de la classe dominante au sens étroit. On nous répondra que le système politique et institutionnel n'a pas attendu cette course aux armements financiers pour enfermer chaque élection dans le faux choix bi-partisan. Sauf que la poussée de candidats tels que Bernie Sanders inquiète. Le mur de l'argent fonctionne alors comme une arme défensive efficace au sein de l'arsenal déployé par l'establishment du Parti démocrate. Et une fois les impétrants écartés, le combat de titans jamais à court de papier monnaie termine de saturer et verrouiller le processus électoral.

Nous verrons dans un prochain article comment le levier financier participe au verrouillage du système politique français, quoique d'une manière autre que celle sévissant aux USA. En attendant, faites un don au NPA ! Chacun euro est vital pour boucler notre budget courant !

[HTTPS://SOUSCRIPTION.NPA2009.ORG/](https://souscription.npa2009.org/)

Nouvelle**Coma profond**

Une longue queue s'étirait devant le guichet. Un guichet qui évoquait ceux de la sécurité sociale ou de la SNCF, avec un hygiaphone. La première pensée qui vint à Giscard fut que ce dispositif peu convivial avait été installé en raison du Covid. Il n'ignorait pas que c'était le Covid qui l'avait conduit là. Mais serait-il donc encore possible de contaminer quelqu'un au Paradis ? Car le doute ne l'effleurait pas. Un catholique pratiquant comme lui ne pouvait se trouver qu'à l'accueil du Paradis.

— Mon brave, dit-il au guichetier, quand vint enfin son tour, j'imagine que vous n'êtes pas Saint Pierre en personne, c'est avec votre patron que je souhaite m'entretenir.

Ce ton compassé et méprisant ne parut pas émouvoir le guichetier qui, de la main, lui indiqua une petite porte qui conduisait à une salle d'attente rudimentaire. Ni tapis rouge ni fauteuil doré couvert de velours comme il l'avait imaginé. Les trois autres personnes levèrent à peine un oeil à son entrée. Il lui fallut encore patienter pendant de très longues minutes avant qu'un nouveau personnage en bras de chemise, le bas du visage dissimulé par un masque, l'invite à le suivre dans son bureau sur lequel reposait un épais dossier.

— Giscard Valéry, ancien président de la République, ministre des Finances, académicien... Que puis-je pour vous ?

— Cette façon de me faire recevoir par... (Il faillit dire « un sous-fifre ») Cette manière de me recevoir me surprend un peu. Mais passons. Je souhaiterais pouvoir m'installer le plus rapidement possible dans les meilleures conditions. J'envisage d'acheter un petit manoir, quelque chose dans le genre du château de Varvasse ? Je l'ai bradé pour une bouchée de pain, mais j'ai pu emporter mes diamants.

Il plongea la main dans sa poche et fit miroiter une poignée de diamants. Son interlocuteur ne sembla guère impressionné.

— Ce sont ceux que m'a offerts mon ami l'empereur Bokassa, précisa Giscard.

— Ah vous avez un ami dans la maison ? Vous souhaitez le retrouver ?

— À vrai dire, je ne fréquente pas beaucoup les gens de ce genre. Mes fonctions m'y contraignaient parfois. Je n'ai rien contre les Africains, bien entendu. Mais comme l'a si bien dit mon ancien Premier ministre Chirac, les bruits et les odeurs, ce n'est pas toujours agréable... Quand je dis « mon ami », c'est une façon de parler.

Le fonctionnaire ouvrit le gros dossier cartonné.

— Je vois que vous avez pas mal d'autres relations. Le général Franco par exemple.

— Franco devrait en effet m'être reconnaissant d'avoir fait mettre les drapeaux en berne sur les édifices officiels au moment de sa mort. S'il n'est pas ingrat...

L'autre l'interrompit d'un geste de la main.

— Vous êtes bien placé pour savoir qu'on oublie vite les gestes de ce genre. Ça vous intéresse de savoir ce qu'on dit de vous ? Nous réunissons toujours un petit dossier de presse pour les arrivants connus. Il lui tendit une liasse de photocopies d'articles de divers journaux. Giscard ne dissimula pas son intérêt et se mit aussitôt à les parcourir.

— Ah ah, je vois que même les cocos et les gens de Mélenchon me rendent

hommage ! Sarkozy, Bayrou, c'est dans l'ordre des choses. On dirait que je fais l'unanimité. La fille Le Pen rappelle que j'ai toujours traité les siens correctement, ce qui est vrai. J'ai même côtoyé son père au Centre national des indépendants et paysans. Il ne devrait pas tarder à me rejoindre, celui-là...

— Vous avez donc beaucoup d'amis ici ?

— Je peux en effet m'en flatter. Il y a Maurice Papon, que j'ai tout de même pris comme ministre du Budget bien qu'il ait été plus compétent pour la matraque que pour les comptes.

Il rendit les coupures de presse au fonctionnaire qui les rangea dans le dossier cartonné.

— Je crains que vous n'ayez aussi un certain nombre d'ennemis.

— Comment exercer ma fonction sans susciter des jalousies et inimitiés ? À qui au juste faites-vous allusion ?

— À Christian Ranucci par exemple, que vous avez laissé exécuter.

Giscard leva les bras au ciel

— Triste histoire, mon bon ami. Mais vous n'ignorez pas que les considérations politiques doivent toujours passer avant les convictions personnelles. L'heure n'était pas encore venue de supprimer la peine de mort. Il fallait satisfaire la soif de sang de la populace sous peine de perdre des suffrages. Si j'avais été réélu en 1981, comme je l'ai dit dans une interview, je n'aurais probablement pas aboli la peine capitale. L'État doit savoir montrer sa fermeté. Mais, bon, si je rencontre ce garçon, dans le doute, je ferai volontiers un geste en sa faveur.

— C'est un peu tard, ne croyez-vous pas ? Il y a aussi un certain Robert Boulin qui se plaint beaucoup de vous.

— De quoi se plaint-il ? Je l'avais tout de même fait nommer ministre. S'il a été assassiné, c'est du côté de la bande de Pasqua et du SAC qu'il faut chercher. Pas du mien.

— Il vous reproche de ne pas avoir cherché à établir la vérité.

Giscard se pencha vers le fonctionnaire et parla plus bas, comme s'il lui faisait des confidences.

— La vérité, la vérité... Il y a toujours toutes sortes de vérités, cher ami. Il est toujours préférable de choisir celle qui convient à la raison d'État. Ce n'est pas mon ancien concurrent Mitterrand qui dira le contraire. Je n'allais pas déclencher une guerre contre Pasqua. Pourtant ça ne l'a pas empêché de faire des coups de Jarnac par la suite. Mais c'est la règle du jeu. Si je suis amené à rencontrer Pasqua en ces lieux, ça devrait bien se passer. C'est un homme qui n'oublie rien, mais qui ne se venge pas.

Nous ne venons pas de la même famille politique. Il est issu du gaullisme et, pour ma part, j'ai compté beaucoup d'amis parmi les anciens pétainistes. Je n'ai aucune raison de le cacher aujourd'hui car je ne suis plus soumis à la dictature médiatique. Pasqua et moi, il me semble que nous avons bien servi l'État, chacun à notre manière.

— Et Mitterrand ?

— Mitterrand, je ne le supportais pas à l'époque, mais aujourd'hui, ça me fait bien rigoler — pardonnez-moi la vulgarité du terme. On m'a accusé de représenter une droite antisociale, d'être une sorte d'ennemi du peuple. Mais j'ai tout de même invité des éboueurs à prendre le petit-déjeuner avec moi à l'Élysée. Et je vais vous raconter une anecdote. J'ai accordé 90% du salaire net aux licenciés économiques. Savez-vous qui a supprimé cette mesure ? Mitterrand dès 1981. Alors bien sûr, il y avait moins de fermetures de grosses entreprises qu'aujourd'hui et il fallait calmer le jeu, mais tout de même.

— Donc, vous pensez que vous serez bien accueilli ici par le petit peuple d'en bas, que vous n'avez rien à redouter de lui ? Il faut en effet que nous prenions nos dispositions pour éviter des incidents.

Giscard balança la tête d'un air entendu.

— Mon cher, je sais par expérience qu'on n'est jamais trop prudent. J'ai réfléchi à la question. En cas

de problème de ce genre, il me semble que je peux compter sur la protection des militants d'Ordre nouveau. Ils me doivent bien ça. Ils étaient dans la panade après leur dissolution de 1973 et nous les avons bien arrosés en 74 pour coller nos affiches et protéger nos meetings. Certains nous ont rejoints et ont fait de belles carrières. Ils ont tout le savoir faire nécessaire. Madelin et Devedjian sont déjà sur place. Ils pourront s'en occuper, je ne crains pas une agression.

Le fonctionnaire hochait la tête.

— Donc vous ne voyez pas de problème particulier à nous signaler.

— Aucun, mais j'aimerais tout de même m'installer confortablement dans une résidence qui conviendrait à mon rang. Vous avez peut-être un bon agent immobilier et une bonne banque à me conseiller ?

Un paradis sans banque et sans agent immobilier lui semblait inimaginable. À cet instant, Giscard sentit que ses pensées devenaient confuses. La tête lui tournait. Le visage de son interlocuteur se déformait, s'effaçait...

Le médecin ganté, masqué et enveloppé de sa surblouse se tourna vers l'infirmière.

— Cette fois, c'est fini, dit-il. La jeune femme avait vu partir un certain nombre de patients. C'était toujours une expérience douloureuse, mais elle ne ressentait pas d'émotion particulière pour celui-ci, bien qu'on lui ait expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un malade ordinaire. Allongé ainsi sous ses yeux, il n'était pas différent des autres.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une lumière blanche, d'autres qu'ils ont fait de longs rêves étranges, une sorte de seconde vie parallèle... Personne ne saura jamais quelles ont été ses dernières pensées.

— Vous pensez qu'il était conscient, docteur ?

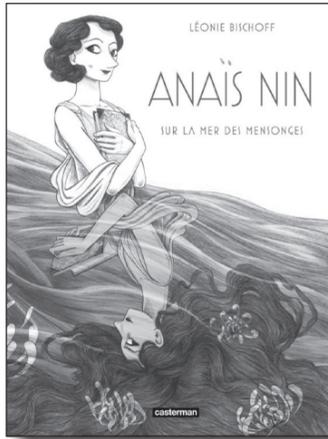
— Le coma est un phénomène fascinant. Ceux qui en sont revenus disent parfois avoir parcouru un tunnel en direction d'une

Roman graphique

Anaïs Nin, Sur la mer des mensonges

Scénario et dessin de Léonie Bischoff, Casterman, 190 pages, 23 euros.

Début des années 30. Anaïs Nin, jeune femme, vit en banlieue parisienne et lutte contre l'angoisse de sa vie d'épouse de banquier. Plusieurs fois déracinée, elle a grandi entre 2 continents, 3 langues, et peine à trouver sa place dans une société qui relègue les femmes à des seconds rôles. Elle veut être écrivain, et s'est inventée, depuis l'enfance, une échappatoire : son journal. Il est sa drogue, son compagnon, son double, celui qui lui permet d'explorer la complexité de ses sentiments et de percevoir la sensualité qui couve en elle. Sur la base de ce fameux journal, Léonie Bischoff dépeint la personnalité et la vie d'une des personnalités les plus fascinantes, ambivalentes du 20^e siècle. Anaïs Nin a également inspiré le féminisme des années 1960. Cette BD est en sélection pour les nominations au 48^e festival d'Angoulême.



d'écriture et l'initie à une sexualité sans retenue. Dès lors, Anaïs va vivre sur « une mer de mensonges » pour être la maîtresse unique et sur mesure de chacun de ses amants et de son mari, tout en restant fidèle à elle-même malgré les contraintes. Pour ce faire, elle doit souvent mentir et tient deux journaux intimes qui font le bonheur du scénario de Léonie Bischoff. Elle y représente plusieurs Anaïs qui se parlent et argumentent entre elles pour progresser vers davantage de liberté.

Les multiples épreuves et identités d'Anaïs Nin

Entre un père adoré, pianiste célèbre qui avait abusé d'elle enfant et une mère « castratrice », le chemin d'Anaïs n'était pas évident même si elle connut une vie aisée. Sexuellement émancipée et multipliant les partenaires, elle tombe enceinte d'Henry Miller. Elle connut un avortement laborieux et difficile. Les retrouvailles avec son père lui laissèrent « l'âme en mille morceaux ». Elle dut lutter contre les hommes (Henry Miller inclus) qui voulaient changer son écriture et la faire écrire « comme un homme » et se forger une personnalité entière. C'est dans cette lutte que se sont reconnues les millions de femmes lectrices du « Journal », à partir des années 1960. Leur souffrance n'était plus personnelle mais collective et

lors d'une réception, le patron de la banque lance à la jeune femme « Vous allez pouvoir vous y mettre [à faire des enfants] maintenant qu'Hugo est bien installé à la banque ». Anaïs se réfugie dans son journal intime qu'elle tient depuis l'âge de 11 ans suite au départ de son père du foyer familial. Elle pratique aussi la danse espagnole (elle est d'origine cubaine) où, peu à peu, sa sensualité se réveille. C'est alors qu'elle rencontre l'américain Henry Miller. Une première étape vers de grands bouleversements. Anaïs va soutenir artistiquement et financièrement le futur auteur du *Tropique du Cancer* (1934). De son côté, l'écrivain lui révèle ses talents

sociale et leur « problème » n'était donc pas dû à leur personnalité mais bien aux problèmes structurels de la société capitaliste.

Un graphisme et des couleurs au crayon « magique »

Dans ses précédents albums², Léonie Bischoff dessinait au crayon puis ajoutait la couleur par ordinateur. Pour cet album, plus personnel, dont elle a rédigé le scénario sur une période de plusieurs années, elle a opté pour des crayons de couleur à la pointe multicolores (ses « crayons magiques » selon l'autrice). « Je trouvais que leur trait coloré apportait une vibration très en accord avec le propos du livre, c'est quelque chose de discret mais qui rend le trait plus "vivant"... Techniquement, j'ai utilisé le même crayon partout, et un crayon bleu/violet très foncé pour rehausser ou ombrer... Pour moi la couleur contribue à faire passer des états d'esprit, des ambiances de manière quasi subliminale ». Affranchie d'une mise en couleur plus traditionnelle, elle a pu jouer avec le trait pour affirmer les nuances, les décors et les ambiances. La représentation de l'« âme en mille morceaux » d'Anaïs dans les multiples fragments d'un miroir fracassé est un chef-d'œuvre et le message final de l'album gonfle les voiles de l'espoir.

Sylvain Chardon

1 – Léonie Bischoff est née en 1981 en Suisse. Elle s'est formée à l'École des Beaux-Arts de Genève et de Bruxelles.

2 – *La Princesse des glaces*, *Le Prédicateur*, *Le Tailleur de pierres*, chez Casterman.

Les années de construction

À 20 ans, en 1923, Anaïs a épousé Ian Hugo. Elle est vierge et lui aussi. Âmes d'artiste tous les deux, elle veut écrire des romans. Le couple s'installe à Paris dès 1925. Très rapidement, il doit travailler dans une banque et Anaïs étouffe en tentant de mener une vie d'épouse modèle. Le couple s'installe à Louveciennes dans une grande maison où vient résider la mère « castratrice » d'Anaïs. Un soir,

Les Nôtres

Jean-Pierre Bordes

Le 21 novembre, notre ami et camarade Jean-Pierre Bordes a été emporté par cette saloperie de Covid après plus de trois semaines en réanimation. Jean-Pierre, connu sous le nom de Tridon, avait commencé à militer en 1969 à Lutte ouvrière avant d'en être exclu en 1974 avec la tendance qui allait former le groupe Combat communiste, en raison de ses désaccords sur l'analyse de l'URSS. Salarié comme programmeur informatique à l'usine SEV Marchal d'Issy-les-Moulineaux, Jean-Pierre était un syndicaliste reconnu qui avait su s'entourer d'un groupe de travailleurs. Il animait avec eux un bulletin régulièrement publié jusqu'à la fin des années quatre-vingt. Après son licenciement de la SEV, il avait travaillé au RIPS, une caisse de retraite du 17^e arrondissement. Seul cadre syndiqué de l'entreprise, il avait alors monté une section syndicale CGT. Après sa retraite, ses compétences en matière de droit du travail lui avaient permis de poursuivre une activité au service des salariéEs comme conseiller prudhommal de la CGT. Il accomplissait cette tâche avec toute la rigueur méticuleuse qu'on lui connaissait. Jean-Pierre effectuait aussi un travail d'alphabétisation des travailleurEs immigrés dans le cadre de l'association Clé du Val-d'Oise. Après la disparition de Combat communiste en 1990, Jean-Pierre n'avait pas rejoint d'autre formation, mais restait fidèle à son camp social. On pouvait le rencontrer dans toutes les grandes manifestations comme dans les fêtes de Lutte ouvrière et celles du NPA. Son humour corrosif n'épargnait ni les organisations ni ses camarades. Autodidacte accompli, Jean-Pierre était aussi féru de littérature, de cinéma et de théâtre. Jean-Pierre, tes camarades te saluent.

Gérard Delteil

Disparition

Anne Sylvestre, une grande dame de la lutte des femmes

Anne Sylvestre s'est éteinte la veille du 1^{er} décembre, journée internationale de lutte contre le Sida. Cette immense artiste aura laissé une trace dans des cœurs de tous âges.



WIKIMEDIA COMMONS

Elle refusait de chanter en public ses *Fabulettes*. Pourtant, ses chansons pour enfants avaient le mérite, dès 1962, de prodiguer des paroles ne véhiculant pas les préjugés et les oppressions sur des mélodies riches. Elles abordaient les thèmes classiques de l'enfance avec intelligence. « Le petit sapin » est une ode à la différence et à la tolérance, « Le petit bonhomme et les pommes » une fable contre les rapports marchands, « La comptine aux prénoms » un encouragement à l'amitié, « Pomme rouge verte ou bleue » un apprentissage par l'erreur, « Berceuse pour rêver » un magnifique songe en l'honneur des rêves d'avenir des enfants, un encouragement à grandir. Les chansons pour enfants encouragent la solidarité, l'espièglerie, la découverte du monde, l'autonomie.

Casser les normes sexistes
Anne Sylvestre fait partie de ces monuments de la chanson qui ont traversé les époques,

abordant de façon militante les problèmes de leur temps. En 1961, elle chante l'autonomie des femmes avec « Mon mari est parti » et la liberté sexuelle des femmes avec « Philomène, Maryvonne ». En 1971, avec « Abel, Caïn, mon fils », elle raconte les difficultés à élever un garçon dans la société patriarcale et le capitalisme : « Il me faudra un grand courage, Pour t'élever comme un souci, Car, si tu deviens violence, Tu peux être bêtise en plus, La sincérité à outrance, Devient mensonge, le sais-tu? ». « La Chambre d'or » bouscule les préjugés sexistes de l'amour : « Change-moi de pays, change-moi de tendresse, change-moi cet amour qui qui s'endort et trouve moi plus belle encore que les princesses dormant dans leur chambre d'or ».

Jusqu'au bout, une « grande dame »

En 1973, elle écrit « Non, tu n'as pas de nom », « l'un des plus beaux textes sur l'avortement » (Florence Montreynaud), alors que celui-ci était encore interdit. En 1986, « Petit bonhomme »

moque un mari infidèle et l'occasion pour les femmes de s'en libérer.

Son retour en 2013 avec « Juste une femme » continue la bataille poétique. « Des calamars à l'harmonica » mêle la joie de vivre même dans la pauvreté et la découverte de la lutte féministe : « Quand j'étais mère de famille, boudez plus les filles, on n'en est plus là » ; « Puis j'ai découvert des livres de femmes, je n'savais même pas qu'elles écrivaient, quoi c'était pour moi tout ce beau programme, j'avais une tête et je m'en servais [...], je chantais des chansons abolitionnistes, comme un très méchante féministe ». Dans « Lettre d'adieu » et « Juste une femme », elle se révolte encore contre l'oppression subie par les femmes et les violences sexistes des chefs, des maris, des hommes. Dans « Violette », elle défend encore les femmes âgées : « Mettez vous bien ça dans la tête, c'est pas une "petite dame", Violette ! »

On pouvait l'écouter régulièrement à la fête de Lutte ouvrière, ou la croiser au Forum Léo-Ferré à Ivry, un verre à la main, avec son amour des êtres humains, elle qui aime les gens qui doutent. Elle est sans doute avec Barbara une des plus grandes compositrices-interprètes, par la force de ses textes et leur capacité à conjuguer critique sociale et réalité de nos vies. Avec des musiques et une voix qui font ressentir toutes les épreuves comme le début de leurs solutions.

Antoine Larrache

Essai

Algues vertes, un scandale d'État, d'Yves-Marie Le Lay

Édition Libres et Solidaires, 273 pages, 18 euros.

Quatre bonnes raisons de lire le livre — indispensable — d'Yves-Marie Le Lay.

On y apprend ce qu'il faut savoir sur les algues vertes

Un premier chapitre sous forme d'uchronie raconte comment l'histoire aurait pu être différente si, dès 1971, les autorités sanitaires, l'administration préfectorale et les élus avaient réagi autrement, s'ils avaient pris la mesure du problème et s'étaient entourés de personnes compétentes libres de tout lobby... Puis il nous donne tous les éléments de compréhension du phénomène, de la littérature scientifique du début du 20^e siècle (notamment le cas de Dublin à cette époque) aux rapports les plus récents, et aux précisions sur la nocivité du gaz H2S, bien connu pour avoir provoqué de nombreux accidents du travail mortels chez les égoutiers...



Une démonstration pédagogique, rigoureuse et implacable

Yves-Marie met en scène les acteurs du drame des algues vertes, ce fléau qui affecte les côtes bretonnes depuis près de cinquante ans : « le prédateur » – le système de l'industrie agroalimentaire et de l'élevage industriel – ; « le prescripteur » – l'administration de l'État et des collectivités territoriales, les élus et leurs partis – ; « le souffre-douleur » – vous, nous, le peuple – ; « les objecteurs » – André Ollivro, Yves-Marie Le Lay lui-même et la poignée de celles et ceux qui les soutiennent (vous, nous, aussi, parfois).

Il nous montre comment tout est fait par les seconds pour permettre aux premiers de continuer à faire des profits au détriment des troisièmes malgré la bataille menée par les derniers ! Il nous explique la construction sociale du déni qui vise à rendre invisible le problème et qui paralyse la société bretonne... jusqu'aux grandes associations écologistes.

Enfin, il rappelle que le problème, ce n'est pas seulement que ce n'est pas joli et que ça pue, mais que cela stérilise un écosystème, détruit la biodiversité et tue des animaux et des êtres humains alors que prédateurs et prescripteurs en acceptent tous les risques !

L'écrit d'un militant (expert !) de terrain

La démonstration est faite bottes aux pieds en marchant sur la grève, les pieds dans la vase, qui s'enfoncent – il faut alors sortir le masque à gaz ! – et le détecteur à sulfure d'hydrogène à la main, qui s'affole. Là, sur cette grève, nous avons manifesté avec les associations et pleuré de rage face à ce fléau. En lisant ces pages très impliquées de l'auteur, nous vient la nausée devant ce système puant, l'agro-capitalisme qui tue !

Un outil indispensable pour le combat qui vient !

Quand on referme ce livre, on brûle de se rendre à la prochaine manif contre les algues vertes et, surtout, on se sent armé pour convaincre les autres d'y venir ! Le travail acharné des objecteurEs montre bien que la lutte reste à gagner, mais qu'il sera certainement de plus en plus difficile pour les menteurs de continuer à mentir et, pour la population, de plus en plus inconcevable de continuer à les croire !

Vincent Gibelin

COMMANDEZ TOUS VOS LIVRES À LA

librairie
★ la-breche.com

27 rue Taine 75012 Paris

Tél. : 01 49 28 52 44 – Fax : 01 49 28 52 43

Lundi : 14 h – 20 h, mardi au samedi : 12 h – 20 h

CHU DE RENNES « Notre message est que l'on aime profondément nos patients, nos métiers, et l'hôpital public »

Entretien. Le 6 novembre, les collectifs inter-urgences et inter-hôpitaux du CHU de Rennes postaient, avec le soutien amical du groupe HK, un clip « pour sauver notre bel hôpital public ». Il a été vu aujourd'hui plus de 80 000 fois, et les témoignages de soutien affluent de toute part. Ses auteurEs, qui se présentent comme « un beau mélange de soignants, médecins, personnels hospitaliers, membres des collectifs inter-hôpitaux (CIH) et collectif inter-urgences (CIU) », ont un but commun : « Défendre le droit des individus à se faire soigner dignement et sauvegarder le système de santé français basé sur l'égalité face à l'accès aux soins. » Ils ont tenu à répondre sous une forme collective à nos questions. Nous les en remercions.

Votre clip dénonce la situation au CHU de Rennes et plus généralement à l'hôpital public. Pouvez-vous revenir sur cette situation ? Quelles en sont les conséquences pour les patientEs et les soignantEs ?

L'objectif était de montrer notre travail aux urgences sans esprit revendicatif, mais en hommage à tout le personnel qui travaille dur et avec passion pour que l'hôpital tienne debout. Nous avons été touchés par le nombre incroyable de soutiens reçus de la population, bienveillante et préoccupée, mais aussi des soignantEs des quatre coins de France, qui se reconnaissent. La dégradation de la situation aux urgences a des causes externes : la pénurie et les difficultés d'organisation de la médecine de premier recours, la montée de la pauvreté, génératrice de détresse sociale et de violence... sans alternative, tout finit aux urgences. Et des causes internes : partout, les lits ont été réduits par souci de rentabilité. Les services sont occupés à près de 100% en permanence, avec des charges en soins de plus en plus lourdes. Les conditions d'accueil et de travail se détériorent et les patientEs attendent indéfiniment des lits sur des brancards aux urgences. Tout cela aboutit aux couloirs pleins aux urgences, à des atteintes au confort, à l'intimité et au secret médical des patientEs, déjà en grande détresse physique ou psychologique et au final cela augmente le stress, l'agacement puis la violence.

La crise de l'hôpital ne date pas de la pandémie, les hospitalierEs s'étaient déjà fortement mobilisés au cours de l'année 2019. Ils n'avaient guère été entendus à l'époque ?

Début 2019, le CIU [collectif inter-urgences] est créé avec pour objectif de défendre le droit des individus à se faire soigner dignement aux urgences, rapidement suivi par le CIH [collectif inter-hôpitaux] qui se bat pour l'amélioration des conditions de prise en charge des patientEs et des conditions de travail du personnel. CIU et CIH réunissent tous les métiers de l'hôpital, soignants ou non, mais aussi les usagerEs pour la défense de l'hôpital public. Début 2020, dans toute la France, plus de 1000 médecins ont démissionné de leurs responsabilités administratives, et de timides promesses ont été faites, vite oubliées avec la crise du Covid. Cette crise a pourtant prouvé l'investissement des soignantEs dans l'hôpital et leur capacité à se mobiliser et s'organiser si on leur en laisse la possibilité.

Quel bilan tirez-vous du Ségur de la santé, présenté comme un effort sans précédent en faveur de l'hôpital public ?



Le président avait dit qu'il sauverait l'hôpital « quoi qu'il en coûte ». Le Ségur s'est fait très rapidement en concertation avec de nombreux acteurs dont le CIH. Tout le monde s'est rejoint sur le manque de moyens attribués à l'hôpital, ce que nous dénoncions depuis des mois...

La réponse du gouvernement a déçu tout le monde. Les 33 mesures du Ségur sont très insuffisantes pour améliorer la vie des soignantEs et des patientEs.

Il y a bien sûr la revalorisation des salaires de certains professionnels, mais le compte n'y est pas. Les infirmiers restent classés au 18^e rang de l'OCDE. Sont exclus tous les personnels médico-techniques, assistants sociales, psychologues... Sur 140 métiers de l'hôpital, seules les filières soins et paramédicaux sont concernées, or on a besoin de tous pour faire tourner correctement un hôpital.

En 10 ans, la « productivité hospitalière » a augmenté de 15% mais la masse salariale de seulement de 2%. 100 000 lits ont été fermés entre 1993 et 2018, encore 3400 lits fermés en 2019. Où est le moratoire sur la fermeture des lits, annoncé par Olivier Véran ?

Le projet du nouvel hôpital Nord à Rennes prévoit une réduction de 30% du nombre total de lits en tablant sur une majoration de l'ambulatoire et encore une diminution de la durée de séjour des patientEs en hospitalisation traditionnelle ! Le nombre de lits d'hospitalisation traditionnelle dans le futur CHU de Rennes reste inconnu...

L'hôpital doit être financé selon les besoins et non pas avec des économies comme cela est fait depuis plus de 10 ans. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), qui vient d'être voté, remonte cet ONDAM [objectif national des dépenses d'assurance maladie]. Mais l'augmentation s'explique par le surcoût Covid et les augmentations de salaires du Ségur... et au final on demande encore près d'un milliard d'économies qui dégraderont encore les soins et les conditions de travail du personnel. L'hôpital reste dirigé comme une entreprise avec la tarification à l'activité, le besoin de rentabilité et des emprunts parfois « toxiques » qui ne seront pas comblés par la reprise partielle de la dette...

Enfin, malgré toutes les discussions au Ségur, rien ne change sur la gouvernance de l'hôpital... Depuis Sarkozy, « l'hôpital n'a qu'un seul chef : le directeur ». Nos collectifs défendent une gouvernance partagée direction-médecins-paramédicaux et usagerEs, centrée sur le service, démocratique et écoutant les acteurs de terrain comme cela a été fait pendant la crise du Covid. La loi Rist actuellement en discussion à l'Assemblée, contrairement à son nom, ne simplifie rien, laisse tout pouvoir aux directeurs sans aucune confiance dans les acteurs de terrain... D'ailleurs, le Conseil économique, social et environnemental, le CESE, qui s'est auto-saisi devant les différentes pétitions de 2019 et 2020, s'associe à nos constats et à nos propositions pour sauver l'hôpital public.

En quoi la « 2^e vague » est-elle différente de la première ?

À Rennes, moins touchée que Paris ou l'Est de la France lors de la première vague, cette 2^e vague a été importante, avec des difficultés de places en réanimation et en hospitalisation. Des lits de réanimation ont été créés avec du personnel volontaire, voire des élèves infirmierEs anesthésistes. Des services ont été transformés en service Covid. Les équipes ont acquis un savoir-faire avec la première vague permettant une diminution de l'anxiété des soignantEs, mais il reste la fatigue accumulée depuis des mois, les reports d'activités de la première et maintenant la deuxième vague à rattraper.

Le personnel, malgré un respect strict des gestes barrières, et la disposition des matériels de protection, a également été touché par le coronavirus, avec de nombreux arrêts de soignantEs.

Comment voyez-vous la suite et les mobilisations à venir ?

Nous sommes bien évidemment inquietEs, fatiguéEs, mais continuons à nous battre pour que l'hôpital public retrouve ses lettres de noblesse.

Des membres du CIU et CIH ont été élus dans les instances médicales et paramédicales de l'établissement, montrant que nous portons la voix de nos collègues.

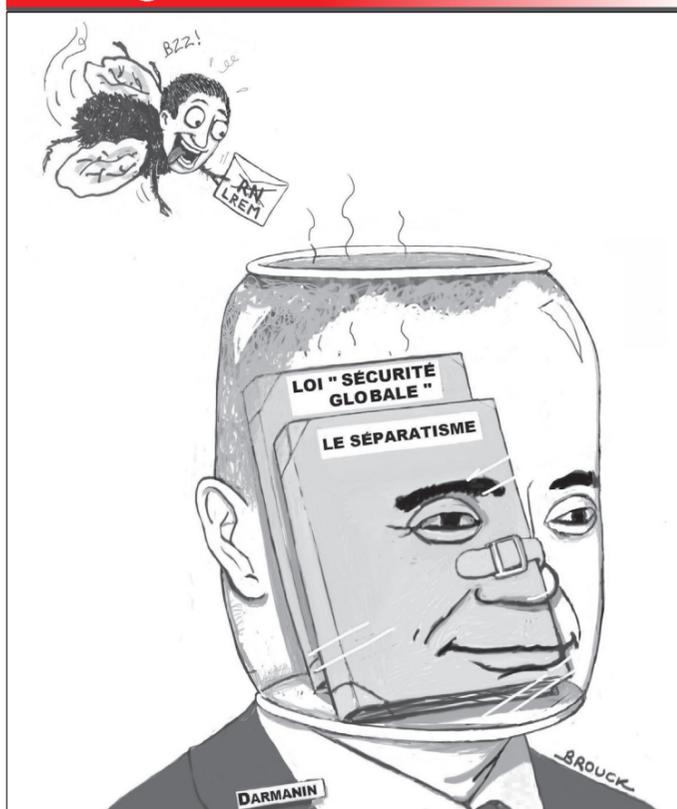
CIU et CIH s'investissent au-delà de l'hôpital, rencontrant députés de toute la France pour expliquer notre quotidien et proposer des solutions pour améliorer conditions d'accueil et de travail. Nos élus, au-delà de la loyauté due à leurs électeurs, usagerEs de l'hôpital public.

Le désappointement, la déception après les promesses d'avant Ségur sont grands. La vague de départs des professionnels de l'hôpital public, la perte de sens et de motivation des jeunes « essorés » par le Covid est inquiétante.

Notre message est que l'on aime profondément nos patientEs, nos métiers, et l'hôpital public. Alors tous ensemble, sauvons-le !

Propos recueillis par nos correspondantEs

L'image de la semaine



Vu ailleurs

FICHAGE POLITIQUE EN MARCHÉ. En plein mouvement contre la loi sécurité globale, des décrets viennent d'étendre le champ de collecte de fichiers de police aux opinions politiques, convictions philosophiques, à l'appartenance syndicale et à des données de santé.

Le 4 décembre, le ministère de l'Intérieur a publié trois décrets élargissant le champs des fichiers dits GIPASP, pour « Gestion de l'information et de la prévention des atteintes à la sécurité publique », et PASP, pour « Prévention des atteintes à la sécurité publique ». Ces deux bases de données ont été créées en 2008 dans le cadre de la réforme des services de renseignement, à la suite de l'abandon du projet du fichier Edvige après les critiques des associations de défense des droits humains. Celles-ci s'inquiétaient du type de données sensibles que le fichier Edvige prévoyait de collecter (santé, sexualité, données des mineurs dès 13 ans...).

Les GIPASP et PASP sont gérés respectivement par la gendarmerie et la police nationale. Ils contiennent des informations sur des personnes dont l'activité individuelle ou collective indiquerait « qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique et notamment les informations qui concernent les personnes susceptibles d'être impliquées dans des actions de violences collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives ».

Il y a quelques jours, le gouvernement a étendu largement le panel des données personnelles pouvant faire l'objet d'une collecte par ces fichiers, et auxquelles les fonctionnaires de police et les gendarmes peuvent avoir accès.

Déjà, les deux décrets élargissent les cibles possibles de la collecte : ce ne sont plus seulement les personnes qui sont visées mais aussi les personnes morales – donc potentiellement des associations – « ainsi que des groupements... ». Pire, alors que ces fichiers visaient jusque ici des données sur les activités des personnes (des faits), les décrets étendent la collecte aux « opinions politiques », « convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ».

Les décrets élargissent aussi le ramassage de données aux identifiants utilisés sur internet, dont les pseudonymes (mais pas les mots de passe), et à l'activité sur les réseaux sociaux.

Le ministère a « précisé que les informations collectées porteront principalement sur les commentaires postés sur les réseaux sociaux et les photos ou illustrations mises en ligne », explique la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) dans son avis sur les décrets.

Rachel Knaebel, « Des fichiers vont désormais collecter les "opinions politiques" affichées sur les réseaux sociaux », Bastamag, 8 décembre 2020.

L'Anticapitaliste

Pour découvrir notre presse, profitez de notre promotion d'essai : **12€ = 3 MOIS D'HEBDO** ainsi qu'un numéro cadeau de notre revue mensuelle

s'abonner par chèque, cochez la formule d'abonnement retenue et et renvoyez-nous le formulaire accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de NSPAC) à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

FRANCE ET DOM-TOM			
Tarif standard	6 mois	1 an	Jeunes/chômeurs/précaires
Hebdo	<input type="checkbox"/> 35 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 25 € <input type="checkbox"/> 50 €
Mensuel	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 20 € <input type="checkbox"/> 40 €
Hebdo + Mensuel	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 45 € <input type="checkbox"/> 90 €
Promotion d'essai	Hebdo + 1 Mensuel offert		<input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 12 €

ÉTRANGER
Joindre la diffusion au 01-48-70-42-31 ou par mail : diffusion.presse@npa2009.org

s'abonner par prélèvement automatique, cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez-nous le formulaire accompagné d'un RIB à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

Tarif standard		
Hebdo	Mensuel	Hebdo + Mensuel
<input type="checkbox"/> 17,5 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 12,5 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 30 € par trimestre
Tarif jeunes/chômeurs/précaires		
Hebdo	Mensuel	Hebdo + Mensuel
<input type="checkbox"/> 12,5 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 10 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 22,5 € par trimestre

Titulaire du compte à débiter
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :

Désignation du compte à débiter
IBAN :
BIC :

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire, vous autorisez NSPAC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Numéro ICS : FR43ZZZ554755

Date : Signature obligatoire

www.npa2009.org